



PLAN DE
DÉVELOPPEMENT
DE LA
ZONE AGRICOLE
MRC de Rivière-du-Loup

Document synthèse



Avec la participation financière de:





Réalisé par:

Mathieu Gagné, chargé de projet PDZA et aménagiste du territoire

Samuel Comtois, agronome et consultant

Marie-Ève Ouellet, agente en développement agricole

Alain Marsolais, directeur du service de l'aménagement du territoire

Graphisme:

Stéphanie Beaudoin - conception graphique

Photos:

MRC de Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

MOTS | REMERCIEMENTS

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un PDZA?

4

4

TERRITOIRE DE LA MRC

Les municipalités et la population

5

5

VISION

7

ENJEUX

8

MISE EN ŒUVRE DU PDZA

10

FICHES DE PROJETS

12

ANNEXES

24

TABLEAUX

TABLEAU 1 Population, superficie et densité d'occupation par municipalité, MRC de Rivière-du-Loup, 2020

TABLEAU 2 Actions mises en œuvre par cellules

FIGURES

FIGURE 1 Limites municipales MRC de Rivière-du-Loup

FIGURE 2 Proposition de structure de mise en œuvre du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup

ANNEXES

ANNEXE A *Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.*

ANNEXE B 1) *Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent – Mise à jour 2019, MAPAQ, 2020.*

2) *Données et constats pour la MRC de Rivière-du-Loup (Annexe 1)*



MOT DU PRÉFET

L'agriculture occupe une place de choix dans les différentes municipalités. Ce secteur d'activité très diversifié favorise la vitalité économique et une occupation dynamique du territoire louperivois. Un PDZA est pour nous le meilleur outil pour atteindre nos objectifs de développement. Un tel plan permettra, notamment, de valoriser le travail des agriculteurs et de favoriser une meilleure conciliation entre les milieux urbains et ruraux sur des enjeux structurants de développement territorial.

À travers cette démarche de cocréation, la MRC de Rivière-du-Loup souhaite se doter d'un plan d'action permettant de faire comprendre, à l'ensemble des acteurs du milieu, le rôle économique indispensable du secteur agricole et ainsi contribuer à faire connaître davantage les produits de nos agriculteurs.

La MRC de Rivière-du-Loup se distingue des autres régions du Québec par le nombre de fermes certifiées « biologiques » (de loin la plus forte concentration). Nous sommes à l'avant-garde du concept d'agriculture durable.

Notre force réside dans l'appropriation de la démarche par le milieu qui a coconstruit un outil à son image et selon ses besoins. La mise en œuvre du PDZA va contribuer à valoriser une agriculture plus prospère et plus durable. C'est donc à la suite de la réalisation de cet outil de planification exceptionnel que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite réitérer son soutien à tous les agriculteurs de la MRC, afin de libérer tout le potentiel de notre territoire agricole dans le respect de l'environnement et dans la cohabitation harmonieuse des résidents en zone agricole.

Michel Lagacé
Préfet de la MRC de Rivière-du-Loup

MOT DE LA PRÉSIDENTE COMITÉ DE PILOTAGE DU PDZA

La MRC de Rivière-du-Loup est pleine de particularités qui la caractérise, à commencer par son agriculture distincte et propre à son territoire.

L'agriculture s'adapte à son environnement et non le contraire. L'exercice d'élaboration du PDZA aura permis de définir cette réalité. Le fleuve et les montagnes. Les plaines et les plateaux. Le climat du fleuve et le climat des hauteurs. Régie de culture biologique et conventionnelle. Tout cela fait partie de notre réalité et malgré les différences, le respect mutuel de l'environnement de ceux qui façonnent le paysage est palpable. L'amour de la terre et de l'agriculture nous rassemble.

Les activités agricoles sur notre territoire sont nombreuses et diversifiées. Tout cela aura été mis en lumière dans la démarche du PDZA.

Nous avons maintenant un portrait fidèle de notre agriculture et nous pourrons, sur cette base, bâtir ensemble un avenir, solidifier les acquis et développer des projets rassembleurs.

Au nom de tous les producteurs agricoles de notre région, je tiens à remercier la MRC pour son implication, son dynamisme et sa volonté de collaboration avec tous les intervenants du milieu agricole.

Je souhaite que les actions du PDZA se poursuivent dans le même climat d'ouverture et de partage qui aura teinté toute la démarche jusqu'à maintenant.

Assurément un terreau fertile pour faire grandir.

Édith Lavoie
Comité de pilotage du PDZA

REMERCIEMENTS

La MRC de Rivière-du-Loup tient à remercier tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce PDZA. En premier lieu, les agriculteurs, les producteurs et les transformateurs qui ont construit, petit à petit, la notoriété et l'excellence des produits de notre territoire. Nous souhaitons également remercier ceux et celles qui ont su orienter et encadrer les travaux aux différentes étapes d'élaboration du plan. Nous avons eu le privilège de compter sur un comité de pilotage dynamique composé de plusieurs agriculteurs.

La MRC souhaite remercier le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), le Centre local de développement (CLD) de la région de Rivière-du-Loup, la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Rivière-du-Loup, ainsi que le Syndicat de l'UPA pour leur appui dans ce projet.

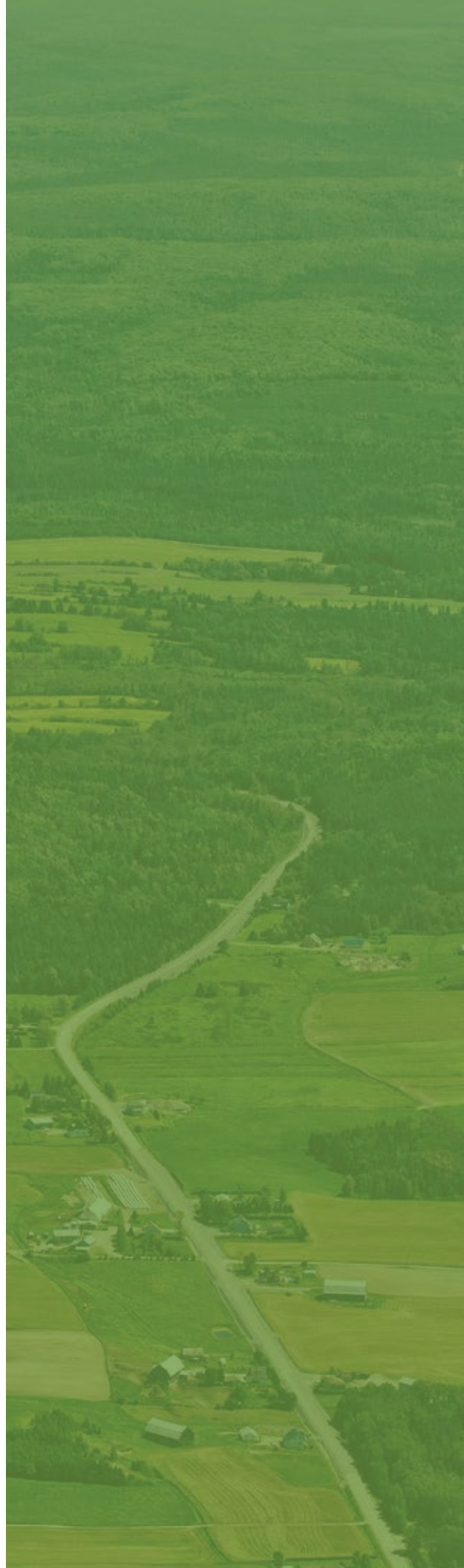
INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'un PDZA?

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur le territoire et les activités agricoles d'une municipalité régionale de comté (MRC). Il s'agit d'un document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup. Il fait un état de situation et présente les possibilités de développement des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu.

L'élaboration d'un PDZA contribue notamment à :

- acquérir une connaissance plus pointue du territoire et des activités agricoles;
- créer une nouvelle dynamique de concertation entre les acteurs du milieu;
- établir un lieu d'échanges propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes.



TERRITOIRE DE LA MRC

Les municipalités et la population

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup regroupe treize municipalités et est entièrement municipalisé (voir **TABLEAU 1** et **FIGURE 1**). Le mode de tenure des terres est majoritairement de propriété privée (85 %), alors que le territoire de propriété publique représente 15 % des terres louverviennes. En termes d'étendue, elle est la deuxième plus petite MRC du Bas-Saint-Laurent après celle de sa voisine à l'est, la MRC des Basques.

TABLEAU 1
Population, superficie et densité d'occupation par municipalité
MRC de Rivière-du-Loup, 2020

Municipalité	Population 2020 (habitants)	Poids démographique	Superficie (km ²)	Densité (hab./km ²)
Cacouna	1 834	5,3 %	62,5	31,6
L'Isle-Verte	1 279	3,7 %	115,0	12,0
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	35	0,1 %	11,2	4,0
Notre-Dame-du-Portage	1 159	3,3 %	39,6	29,8
Rivière-du-Loup	20 017	57,6 %	83,4	241,7
Ville de Saint-Antonin	4 219	12,1 %	182,7	23,2
Saint-Arsène	1 221	3,5 %	71,0	17,7
Saint-Cyprien	1 079	3,1 %	136,1	8,2
Saint-Épiphane	839	2,4 %	82,4	10,1
Saint-François-Xavier-de-Viger	249	0,7 %	110,2	2,2
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	1 350	3,9 %	184,0	7,1
Saint-Modeste	1 163	3,3 %	107,9	11,4
Saint-Paul-de-la-Croix	306	0,9 %	84,3	3,9
MRC de Rivière-du-Loup	34 750	100 %	1270,1	26,2

Source : Répertoire des municipalités, août 2020

Parmi les 87 MRC ou territoires équivalents du Québec, celle de Rivière-du-Loup se classe au 51^e rang relativement à l'effectif démographique, avec une population de 34 750 personnes en 2020. Au Bas-Saint-Laurent, elle est la deuxième plus peuplée après la MRC de Rimouski-Neigette. L'agglomération de recensement de Rivière-du-Loup, qui inclut, selon Statistique Canada, la ville de Rivière-du-Loup et les municipalités de Cacouna, ville de Saint-Antonin, Saint-Modeste, Saint-Arsène et de Notre-Dame-du-Portage regroupe près des trois quarts de la population de la MRC. La majorité du territoire conserve cependant un caractère rural.



FIGURE 1
Limites municipales
MRC de Rivière-du-Loup



Source : MRC de Rivière-du-Loup

VISION

Fiers de cultiver notre territoire

CONSOLIDER – VALORISER – DIVERSIFIER

En 2030, la MRC de Rivière-du-Loup a su tirer profit du grand potentiel de son territoire et des gens qui y vivent pour développer une agriculture locale forte et autonome, qui est au cœur de l'activité économique et sociale. En plus de cultiver avec fierté leur territoire pour en faire des produits de qualité et accessibles, les producteurs agricoles de la MRC ont su développer un fort lien social et d'entraide et ainsi valoriser le rôle de l'humain.

La valorisation de l'agriculture de la MRC a entraîné une forte augmentation de l'achat de produits locaux par les citoyens et les entreprises. Les succès régionaux agricoles sont reconnus et profitent d'un grand intérêt des élus et de l'ensemble de la population locale, contribuant ainsi à la vitalité des villages et au dynamisme du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Grâce à une meilleure éducation de l'ensemble de la population sur la réalité de l'agriculture, le développement de l'agriculture de la MRC s'effectue de manière harmonieuse.

La diversification de l'agriculture sur l'ensemble du territoire, notamment par une agriculture respectueuse de l'environnement, par le développement de productions émergentes, de l'agrotourisme, mais aussi par une plus grande transformation locale, a permis de maintenir le nombre d'entreprises, participant ainsi à la grande qualité de vie de la MRC.

ENJEUX

AGRICULTURE CONVENTIONNELLE

- La cohabitation difficile avec les autres usagers du territoire (non-agriculteurs vs agriculteurs)
- Rareté et pénurie de main-d'œuvre qualifiée
- Le peu de valorisation de l'agriculture locale et de ses bons coups

AGROTOUTISME

- L'organisation et les infrastructures déficientes en agrotourisme¹
- L'obtention de permis et la réglementation difficilement applicable²
- La faible valorisation des produits locaux
- Offre en agrotourisme faible
- Peu d'accessibilité pour les produits locaux

TRANSFORMATION

- Le manque d'organisation des ressources disponibles en transformation
- Le manque de disponibilité et de qualification de la main-d'œuvre
- Peu de structures de transformation dans la MRC (ex. : abattoir)
- Peu ou pas de maillages entre les acteurs pour la transformation

ACÉRICULTURE ET FORESTERIE

- Le peu de diversification et la faible valeur des produits acéricoles et forestiers dans la région
- Pas de distinction régionale pour les produits acéricoles et forestiers
- Méconnaissance dans l'aménagement du territoire forestier et acéricole
- Le manque de disponibilité et de qualification de la main-d'œuvre
- Transfert d'entreprises acéricoles difficile

RELÈVE AGRICOLE

- Manque de préparation au transfert et peu de maillages³ (autant pour les cédants que la relève)
- Manque d'argent et de garantie financière pour la relève⁴ (Programmes mal adaptés aux réalités)
- Marge bénéficiaire limitée en agriculture lors du démarrage⁵
- Grand isolement et peu de socialisation pour la relève⁶

SECTEUR COMMUNAUTAIRE ET FORMATION

- Manque de maillage entre les acteurs communautaires et agricoles pour créer une vraie synergie régionale
- Peu d'événements de formation agricole se tiennent dans la région
- Producteurs agricoles peu présents au sein des réseaux entrepreneuriaux traditionnels

PRODUCTIONS ÉMERGENTES ET NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES

- Le territoire de la MRC est loin des centres d'expertises, des marchés et des ressources spécialisées en production émergente
- Manque d'investissement, de leadership régional et de modèles de gouvernance dans les filières des productions émergentes

AGRICULTURE DURABLE

- Manque d'optimisation de la gestion des ressources au plan régional⁷
- Problématique de recyclage des plastiques agricoles
- Peu de valorisation des actions environnementales

¹ Enjeux pris en charge par Tourisme Rivière-du-Loup qui fait la promotion des entreprises agrotouristiques et projets en cours: carte géolocalisée des entreprises agrotouristiques de la MRC

² Action politique hors PDZA prise en charge par la MRC ou l'UPA

³ L'ARTERRE le fait déjà dans la MRC

⁴ MAPAQ, FADQ et FAC le font déjà, action politique hors PDZA prise en charge par l'UPA

⁵ Problématique hors PDZA, mais supportée par certaines actions de diversification et plus-value de la production dans le PDZA

⁶ Travailleur de rang maintenant présent dans la région

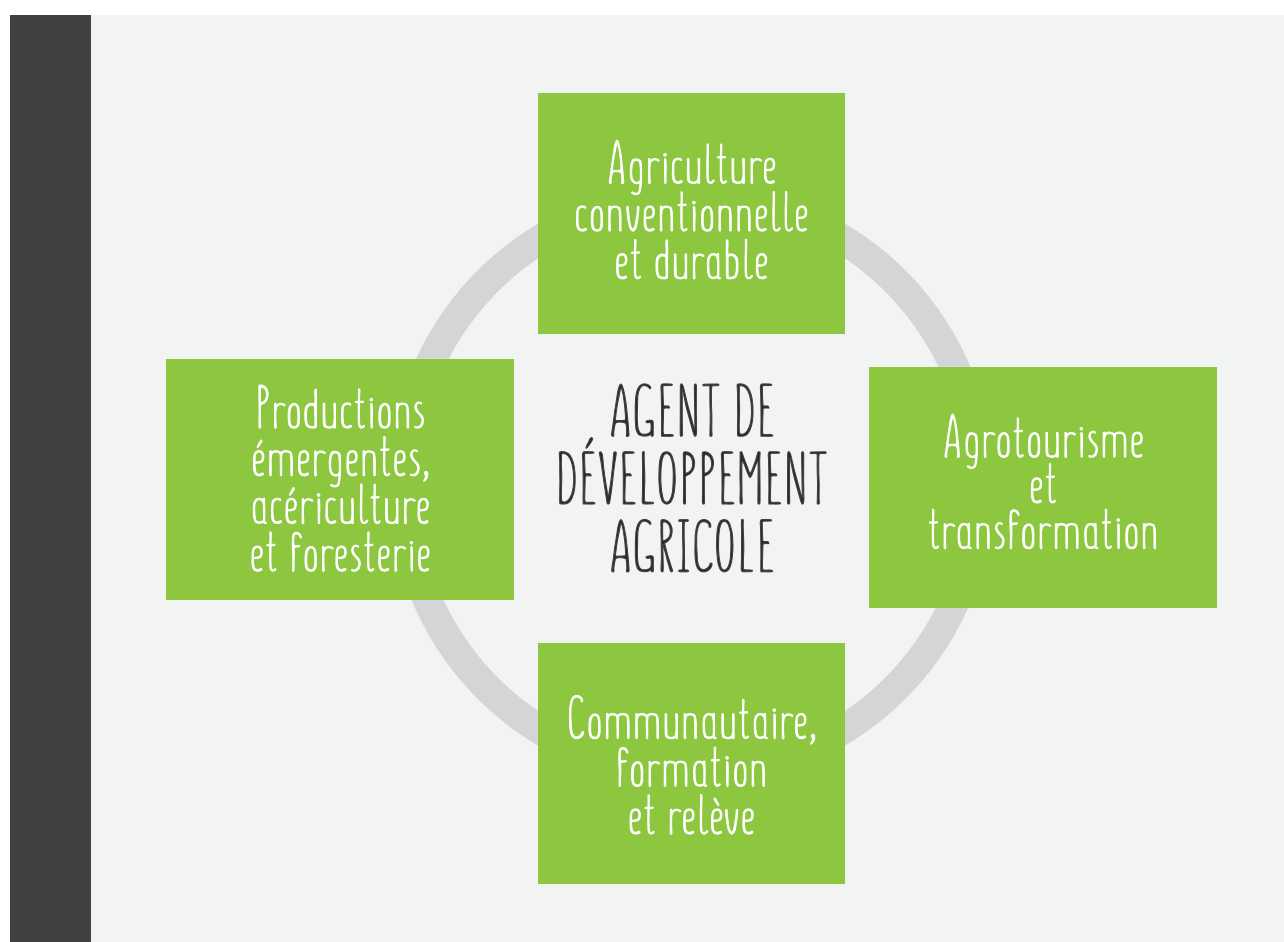
⁷ Pour ce qui est du plastique, participation de la MRC au comité plastique agricole du Bas-Saint-Laurent

MISE EN ŒUVRE DU PDZA

Lors de la réalisation du PDZA de la MRC, huit ateliers sectoriels ont eu lieu. Ces ateliers sectoriels ont permis de créer des liens sur diverses thématiques entre les parties prenantes du territoire de la MRC. De façon plus pratico-pratique, nous avons regroupé les thématiques sous quatre dimensions ou cellules pour sa mise en œuvre (voir [FIGURE 2](#)).

FIGURE 2

Proposition de structure de mise en œuvre du PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup



Chaque cellule de mise en œuvre regroupe de 5 à 10 parties prenantes concernées par les thématiques de la cellule et aura la charge de la mise en œuvre des actions du PDZA qui les concernent. Le comité de pilotage composé des membres du Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC devient le comité de suivi du PDZA.

Le **TABLEAU 2** présente les actions qui seront prises en charge par chacune des cellules.

TABLEAU 2
Actions mises en œuvre par cellules

CELLULES	ACTIONS DU PDZA
AGRICULTURE CONVENTIONNELLE ET DURABLE	4 L'agriculture à la une et développement durable 9 Collectiviser la main-d'œuvre et les équipements
PRODUCTIONS ÉMERGENTES, ACÉRICULTURE ET FORESTERIE	2 Mise en valeur des terres en déprise 8 Stratégie de développement des productions émergentes 11 Projet d'aménagement mixte (acéricole et forestier) du territoire
COMMUNAUTAIRE, FORMATION ET RELÈVE	6 Tisser des liens: agroalimentaire et communautaire 7 L'entrepreneur et la relève agricole au cœur de nos préoccupations 12 Maintien des initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang
AGROTOURISME ET TRANSFORMATION	3 Mise en place d'un abattoir mobile régional 5 Mise en valeur de la production locale 10 Plan d'action pour la transformation locale et régionale

Le déploiement et la mise en œuvre du PDZA reposent sur l'ensemble des parties prenantes du territoire. La démarche sera plus agile et adaptable et fera en sorte que les parties prenantes seront impliquées dans tout le processus de mise en œuvre et non pas seulement consultées.

Une rencontre annuelle impliquant l'ensemble des partenaires en lien avec l'agriculture et le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup pourrait être organisée pour faire le bilan du chemin parcouru durant l'année et bonifier les maillages déjà en place.

FICHES DE PROJETS

1 Mise en œuvre du PDZA

CONTEXTE	ACTIONS
<p>En 2021, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup a adopté son premier plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce PDZA, fruit d'un effort de concertation de tous les acteurs du milieu, a permis de dégager une vision pour l'agriculture et le territoire de la MRC, ainsi qu'un plan d'action permettant d'atteindre cette vision.</p>	<p>1.1 Embaucher un agent de développement agricole</p> <p>1.2 Mise en place des comités de suivi par thématiques</p> <p>1.3 Animer les comités thématiques</p> <p>1.4 Organiser un événement annuel d'échanges et de suivi du PDZA</p>
PROJET	
<p>Mettre en œuvre le PDZA de la MRC de Rivière-du-Loup.</p>	
OBJECTIFS	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser les actions inscrites au PDZA• Aider au développement de l'agriculture de la MRC de Rivière-du-Loup• Mailler les acteurs du milieu autour des enjeux agricoles de la MRC de Rivière-du-Loup	<p>Programmes gouvernementaux disponibles</p> <p>MRC de Rivière-du-Loup</p>
INTERVENANTS	ÉCHÉANCIER
<p>Porteur: MRC de Rivière-du-Loup</p> <p>Intervenants ciblés: UPA MAPAQ COSMOSS Municipalités de la MRC</p>	<p>Court terme 0-2 ans, en continu</p>
	INDICATEURS
	<p>Réaliser 75 % des actions du PDZA sur une période de 10 ans</p> <p>Évaluer le niveau de réalisation après 5 ans</p>

2 Mise en valeur des terres en déprise

CONTEXTE

Le territoire agricole de la MRC de Rivière-du-Loup est très diversifié. En bordure du Fleuve Saint-Laurent, on retrouve les terres les plus fertiles de la MRC, dans le secteur dit agricole dynamique. D'autres secteurs de la MRC sont moins bien dotés en termes de qualité des sols (dans les hauts du comté), où une certaine déprise agricole a eu lieu dans les dernières années, entre autres, par l'abandon de terres en culture. Malgré tout, ces secteurs présentent de bons potentiels pour certains types de projets agricoles et pourraient permettre de dynamiser certaines municipalités de la MRC.

PROJET

Valoriser les parcelles de terres agricoles en déprise sur le territoire de la MRC en développant des incitatifs pour les propriétaires fonciers ainsi que pour les producteurs agricoles.

OBJECTIFS

- Augmenter les superficies en culture sur le territoire de la MRC
- Faciliter l'accès à la terre pour la relève agricole
- Permettre l'établissement de nouveaux projets pour dynamiser le territoire
- Permettre de répondre aux besoins des producteurs existants

INTERVENANTS

Porteurs :

UPA, MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés :

Municipalités de la MRC
MAPAQ
Clubs-conseils en agroenvironnement
Propriétaires terriens
Comités de développement des municipalités concernées
L'ARTERRE
CRÉA
Biopterre

ACTIONS

- 2.1 Mettre en place un comité impliquant différents acteurs intéressés par cette problématique
- 2.2 Vérifier les démarches réalisées par la MRC auprès des propriétaires lors du premier inventaire des terres et mettre à jour
- 2.3 Approcher les propriétaires pour connaître leurs intentions afin d'avoir le portrait des terres réellement disponibles pour la culture
- 2.4 Développer un argumentaire avant de rencontrer les propriétaires
- 2.5 Mettre en place une veille des terres cultivées et abandonnées lors du démantèlement, afin d'éviter de perdre d'autres terres agricoles. Identifier des alternatives
- 2.6 Créer des incitatifs pour la remise en culture des friches et l'entretien des terres agricoles en déprise

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, MRC de Rivière-du-Loup

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans) en continu

INDICATEUR

Diminution du nombre de superficies en friche de 25 % en 5 ans.

3 Mise en place d'un abattoir mobile régional

CONTEXTE

On ne trouve plus d'abattoir multi-espèces sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Les abattoirs qui desservent les éleveurs de la MRC sont situés très loin du territoire, ce qui occasionne de grands frais pour le transport rendant les entreprises agricoles plus fragiles. Cette situation nuit au développement des entreprises agricoles de la MRC et augmente les coûts d'opération de celles-ci nuisant à leur rentabilité financière.

PROJET

Mettre en place un service coopératif d'abattoir mobile pour les éleveurs de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent.

OBJECTIFS

- Augmenter la marge bénéficiaire des éleveurs de la région
- Permettre une diversification des entreprises agricoles de la MRC
- Dynamiser le territoire agricole de la MRC
- Augmenter le nombre d'éleveurs sur le territoire de la MRC
- Augmenter l'offre de produits locaux

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA, AGROFOR, CLD

Intervenants ciblés:

MRC de Rivière-du-Loup
MAPAQ
Producteurs agricoles
SADC
La Manne Rouge, je récolte!
TCBBSL

ACTIONS

- 3.1 Créer une coalition régionale autour du projet
- 3.2 Évaluer le besoin en abattage sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup et des MRC limitrophes
- 3.3 Élaborer le modèle d'affaires et évaluer la rentabilité du projet
- 3.4 Créer la coopérative d'utilisation de la machinerie agricole (CUMA)

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, Financière Agricole du Québec, autres

ÉCHÉANCIER

Long terme 5 à 10 ans

INDICATEUR

Création d'un service d'abattage mobile dans la région du Bas-Saint-Laurent d'ici 10 ans.

4 L'agriculture à la une et développement durable

CONTEXTE

Bien que très dynamique et diversifiée, présente sur l'ensemble du territoire de la MRC et participant fortement à l'économie régionale ainsi qu'au dynamisme des municipalités du territoire, l'agriculture de la MRC de Rivière-du-Loup et les réalités de celles et de ceux qui la pratiquent sont peu connues de la population.

PROJET

Le projet vise à développer une stratégie médiatique visant à mettre un visage sur l'agriculture de la MRC afin de reconnaître le travail des agriculteurs du territoire.

OBJECTIFS

- Reconnaissance du métier d'agriculteur et de l'apport de l'agriculture dans l'économie locale
- Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques en développement durable et en protection de l'environnement
- Initier les jeunes de la région aux réalités de l'agriculture pour former la relève de demain
- Susciter la fierté de notre agriculture régionale

INTERVENANTS

Porteurs :

UPA, MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés :

Programme multimédia du Cégep de Rivière-du-Loup
Service des communications de la MRC ou de la Ville de Rivière-du-Loup
Médias locaux (presse, radio, etc.)
SADC
CLD
Tourisme Rivière-du-Loup
Marché public Lafontaine
TIR SHV
Centres de services scolaires
COSMOSS
Agriconseils
Les CPE

ACTIONS

- 4.1 Créer un groupe de travail (max 3 à 5 membres)
- 4.2 Élaborer la stratégie médiatique, un plan de communication
- 4.3 Mettre en œuvre la stratégie
- 4.4 Collaborer avec la MRC dans la mise en action de méthodes de récupération efficaces des plastiques agricoles avec le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- 4.5 Mettre en place des ateliers, formations et activités pour initier les jeunes à l'agriculture

FINANCEMENT

MRC, CLD, SADC, 100 degrés, COSMOSS, UPA, L'Alliance, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), en continu

INDICATEURS

Mise en place d'une stratégie médiatique d'ici 2 ans

Création de 5 initiatives médiatiques par année à partir de la 3^e année d'adoption du PDZA

5 Mise en valeur de la production locale

CONTEXTE

Le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup regorge d'entrepreneurs agricoles talentueux qui produisent et transforment diverses denrées agricoles à partir du terroir particulier qu'est celui de la MRC. Ces produits de qualité trouvent actuellement peu leur place dans le panier d'épicerie des consommateurs et dans les menus des divers hôteliers et restaurateurs de la région. La clé du succès passe, entre autres, par une meilleure commercialisation de ces produits.

PROJET

Faire du Marché public Lafontaine l'agence de développement et de promotion des produits agricoles locaux.

OBJECTIFS

- Mise en valeur des produits agricoles locaux à l'année
- Établir une concertation des acteurs du milieu en termes de distribution bioalimentaire
- Créer une plus-value économique pour les producteurs
- Recréer des liens entre les citoyens et les producteurs agricoles

INTERVENANTS

Porteur:

Marché public Lafontaine
ou autre organisation

Intervenants ciblés:

MRC de Rivière-du-Loup
Ville de Rivière-du-Loup
SADC
Chambre de commerce
CLD
Tourisme Rivière-du-Loup
Espace centre-ville
Saveurs du Bas-Saint-Laurent
TCBBSL
La Manne Rouge, je récolte!
UPA
Producteurs agricoles de la MRC

ACTIONS

- 5.1 Engager une ressource à temps plein via le marché de Rivière-du-Loup ou autre organisation
- 5.2 Développer une stratégie de promotion des produits locaux
- 5.3 Relocaliser le marché de Rivière-du-Loup en mode éclaté et mobile sur le territoire des diverses municipalités de la MRC
- 5.4 Création d'un événement pour faire connaître les produits agricoles locaux aux restaurateurs et hôteliers (en lien avec les Saveurs du Bas-Saint-Laurent)
- 5.5 Collectiviser la mise en marché par la centralisation de la distribution des produits locaux (web/physique) (Marché logique)
- 5.6 Organiser des événements grand public pour faire connaître les produits locaux
- 5.7 Organiser 2 tournées de sensibilisation aux produits locaux auprès des hôteliers et restaurateurs
- 5.8 Promouvoir les guides existants pour le développement de projets en agrotourisme, les façons de faire, etc.
- 5.9 Offrir des ateliers et des formations en lien avec l'agrotourisme

FINANCEMENT

Enveloppe de L'ATR (partenariat régional en tourisme) et programmes gouvernementaux disponibles, MRC de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup, SADC

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans), en continu

INDICATEUR

Atteindre un taux de réponse positif de 10% à partir d'un sondage sur l'utilisation d'un produit local.

6 Tisser des liens: secteur agroalimentaire et communautaire

CONTEXTE

Le secteur communautaire (COSMOSS, l'Alliance, les agents de développement rural de la MRC, etc.) occupe une grande place au sein du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Plusieurs des organisations communautaires travaillent, entre autres, à développer de saines habitudes alimentaires ou en sécurité alimentaire. Des missions qui s'arriment bien et qui sont complémentaires avec le milieu agricole. Actuellement, il existe peu de liens directs entre ce secteur communautaire et le secteur agricole de la MRC de Rivière-du-Loup.

PROJET

Mise en place d'un réseau commun d'entraide entre les secteurs agricoles et communautaires de la MRC par le maillage des ressources physiques.

Création d'un pôle alimentaire solidaire pour développer un système alimentaire local et durable sur le territoire de la MRC.

OBJECTIFS

- Valoriser le travail du secteur communautaire
- Développer un sentiment d'appartenance territoriale
- Augmenter le maillage entre les secteurs agricoles et communautaires
- Soutenir la communauté pour une alimentation locale, saine et abordable
- Diversification des productions maraîchères

INTERVENANTS

Porteur: CIP

Intervenants ciblés:

COSMOSS
Carrefour d'Initiatives Populaires
La Manne Rouge, je récolte!
Agents de développement rural MRC
Producteurs agricoles, UPA
Organismes communautaires de la MRC
Chantier alimentation de l'Alliance FabRégion
AGROFOR
MRC de Rivière-du-Loup
Centres de services scolaires
CISSS (Organisateur communautaire ou agent de promotion des saines habitudes de vie)

ACTIONS

MAILLAGE

- 6.1 Mettre en place une alliance agriculture et communautaire
- 6.2 Mettre en place des activités de réseautage entre le milieu communautaire et les producteurs
- 6.3 Mettre en place une collaboration avec le scolaire
- 6.4 Création d'un pôle agroalimentaire:
 - Partage d'équipements, d'infrastructures entre les producteurs et les organismes
 - Mixité entre production agricole et sécurité alimentaire
 - Partage de denrées
 - Conserverie pour cuisiner les surplus agricoles
 - Production de paniers solidaires
 - Faire le lien avec le projet d'incubateur au Bas-Saint-Laurent

FINANCEMENT

COSMOSS, L'Alliance, la MRC de Rivière-du-Loup par la politique de soutien aux projets structurants, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans) en continu: mise en place de la Table de concertation

Moyen terme (2-5 ans): Création du pôle agroalimentaire

INDICATEURS

Création d'une cellule de travail
Réaliser 5 projets de synergie active entre le monde agricole et communautaire dans les 5 prochaines années
Mise en place du pôle agroalimentaire d'ici 5 ans

7 L'entrepreneur agricole au cœur de nos préoccupations

CONTEXTE

Les producteurs agricoles sont des entrepreneurs à part entière. La réalité et les défis auxquels font face les producteurs agricoles sont souvent les mêmes que ceux vécus par les autres entrepreneurs. Ils pourraient bénéficier d'un rapprochement avec ces derniers. De plus, il existe plusieurs organisations d'affaires qui peuvent aider les producteurs établis et la relève pour leurs projets entrepreneuriaux. Par contre, ceux-ci connaissent souvent mal ces organisations et leurs rôles. De plus, à l'instar des autres entrepreneurs, les producteurs ont besoin de formation continue pour le développement de leurs compétences.

PROJET

Permettre le développement d'un réseau d'affaires entre les producteurs agricoles, le milieu des affaires traditionnel et les intervenants agricoles. Élaborer une offre de formation continue pour les producteurs agricoles de la MRC.

OBJECTIFS

- Faciliter les démarches administratives des producteurs agricoles
- Aider la relève et les entreprises agricoles en croissance dans la concrétisation de leurs projets
- Permettre l'établissement de nouvelles entreprises agricoles et le maintien de celles existantes
- Permettre le développement et le maintien des compétences des producteurs agricoles de la MRC
- Offrir de l'accompagnement à l'établissement de la relève et au transfert des entreprises agricoles

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA, Chambre de commerce, CLD, Centre de services scolaire

Intervenants ciblés:

MRC de Rivière-du-Loup, municipalités de la MRC, intervenants agricoles, Pavillon-de-l'Avenir, Cégep de Rivière-du-Loup, Maison familiale rurale, ITA La Pocatière, La Manne Rouge, je récolte!, Collectif de formation agricole, Volcan, CRÉA, CTEQ, TCCBSL, L'ARTERRE, L'incubateur d'entreprises agricoles, Agriconseils, SADC

ACTIONS

- 7.1 Mettre en place le « Volet 2 de l'article 59 »
- 7.2 Évaluer les besoins des producteurs agricoles en accompagnement et en formation
- 7.3 Organiser un événement de maillage entre les intervenants agricoles de la MRC
- 7.4 Faire une cartographie des intervenants agricoles et leurs fonctions
- 7.5 Former les fonctionnaires municipaux de la MRC en référencement agricole
- 7.6 Faire un partenariat avec la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup pour augmenter le membership et les avantages aux producteurs agricoles
- 7.7 Faire des partenariats avec des institutions d'enseignement pour faire de la formation continue sur le territoire de la MRC
- 7.8 Mettre en place une stratégie de communication pour faire connaître les services d'accompagnement, les formations et les programmes d'aide financière auprès des producteurs agricoles
- 7.9 Créer du mentorat entre les jeunes de la relève et des agriculteurs seniors

FINANCEMENT

UPA, MRC de Rivière-du-Loup, SADC, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), en continu

INDICATEURS

Organisation d'une activité de maillage entre les intervenants agricoles d'ici 2 ans

Réaliser la cartographie des intervenants du milieu agricole d'ici 2 ans

Réaliser un partenariat avec une institution d'enseignement d'ici 2 ans

8 Stratégie de développement des productions émergentes

CONTEXTE

Le territoire agricole de la MRC de Rivière-du-Loup, par sa typicité, se prête bien au développement de diverses productions agricoles dites émergentes, hors des filières de production habituelle. Au cours des dernières décennies, plusieurs projets d'essais sur ce type de production ont été réalisés dans la région. Malheureusement sans qu'aucune filière n'émerge jusqu'à présent.

PROJET

Développer une ou des filières de cultures émergentes propres à la MRC de Rivière-du-Loup en développant simultanément les aspects de production, de transformation et de commercialisation.

OBJECTIFS

- Développement des secteurs agroforestiers de la MRC
- Améliorer le dynamisme économique des secteurs défavorisés de la MRC
- Attirer de nouveaux entrepreneurs dans la MRC

INTERVENANTS

Porteurs :

MRC de Rivière-du-Loup
UPA

Intervenants ciblés :

Transformateurs locaux (distillerie)
Producteurs agricoles
MAPAQ
Biopterre
Club-conseil en agroenvironnement
Club d'encadrement technique acéricole
Saveurs du Bas-Saint-Laurent
Créneau Tourbe

ACTIONS

- 8.1 Organiser une rencontre sectorielle
- 8.2 Créer un groupe multidisciplinaire avec tous les acteurs de l'industrie
- 8.3 Recenser ce qui a été fait depuis 20 ans
- 8.4 Trouver un créneau distinctif pour la région en mettant l'accent sur les débouchés commerciaux avant la production (chanvre, saule, thé du labrador, etc.)
- 8.5 Mettre en place le financement et les ressources pour le développement de la filière
- 8.6 Mettre en place les structures de production et de transformation collective (en lien avec le projet no. 10)
- 8.7 Création d'une agence de vente (en lien avec le projet no. 5)

FINANCEMENT

Fonds de recherches, MRC de Rivière-du-Loup, SADC, producteurs agricoles, CRNGP, FRR volet 1, programmes gouvernementaux disponibles.

ÉCHÉANCIER

Long terme (5-10 ans) en continu

INDICATEURS

Une production émergente développée d'ici 10 ans

Accueillir 5 nouveaux agriculteurs dans la filière des cultures émergentes d'ici 7 ans

9 Collectiviser la main-d'œuvre et les équipements

CONTEXTE

La disponibilité en main-d'œuvre et l'optimisation de l'utilisation des équipements sont des enjeux majeurs pour les agriculteurs de la MRC de Rivière-du-Loup. La pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement au Québec a un grand impact sur les entreprises agricoles qui peuvent difficilement compétitionner afin d'attirer des travailleurs qualifiés qui doivent faire affaires avec les programmes pour travailleurs temporaires étrangers et saisonniers. De plus, le coût des équipements est un grand poids financier en agriculture, accentué par le temps d'utilisation réel de ces équipements, qui est souvent très court durant une saison de production.

PROJET

Mise en commun d'équipements, de ressources et de main-d'œuvre au bénéfice des entreprises agricoles de la MRC.

OBJECTIFS

- Réduire l'effet de la pénurie de la main-d'œuvre sur les producteurs agricoles
- Diminuer les coûts d'utilisation de la machinerie agricole

INTERVENANTS

Porteurs:

UPA
CUMA locales

Intervenants ciblés:

Producteurs agricoles de la MRC
La Manne Rouge, je récolte!
MRC de Rivière-du-Loup
Univers emploi

ACTIONS

- 9.1 Faire le portrait de ce qui existe déjà en termes de ressources mutualisées dans la MRC et les régions limitrophes
- 9.2 Bonifier les offres des CUMO (Coop. d'utilisation de main-d'œuvre partagée) et CUMA existantes
- 9.3 Faciliter les travaux à forfait et l'échange de main-d'œuvre entre producteurs agricoles
- 9.4 Créer ou se joindre à un service de placement de main-d'œuvre spécialisé en agriculture (Centre d'emploi agricole FUPA)

FINANCEMENT

Financière Agricole du Québec, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans)

INDICATEURS

Diminution de 2% des producteurs ayant des problèmes de main-d'œuvre dans la MRC (à partir du recensement agricole)

Augmentation de 5% des producteurs ayant recours au travail à forfait ou étant membres d'une CUMA

10 Plan d'action pour la transformation locale et régionale

CONTEXTE

Plusieurs entreprises agricoles souhaiteraient pouvoir faire la transformation de leurs productions à la ferme ou bien au sein d'un réseau régional. Malheureusement, la méconnaissance de la réglementation en place, le temps à consacrer à ce genre de projet, ainsi que les coûts élevés d'investissement, freinent trop souvent les initiatives de transformation bioalimentaire au sein de la MRC de Rivière-du-Loup.

PROJET

Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action pour la transformation locale et régionale des produits agricoles et forestiers de la MRC.

OBJECTIFS

- Augmenter la transformation des produits agricoles locaux au sein de la MRC et de la région du Bas-Saint-Laurent
- Augmenter les marges bénéficiaires des entreprises agricoles de la MRC

INTERVENANTS

Porteurs:

CLD
UPA
MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

Municipalités de la MRC
Intervenants financiers (SADC)
Chambre de commerce
Carrefour d'Initiatives Populaires
La Manne Rouge, je récolte!
Tourisme Rivière-du-Loup
AGROFOR
Pavillon-de-l'Avenir
Initiatives régionales (Saveurs du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ, TCBBBSL, COSMOSS, FUPA-BSL, TIR-SHV, TCBBBSL)

ACTIONS

- 10.1 Mise en place d'une équipe de travail
- 10.2 Sonder les producteurs sur leurs besoins et volontés
- 10.3 Liens avec l'inventaire de la TCBBBSL et l'enquête de la FUPA BSL
- 10.4 Réalisation d'une activité de maillage avec les intervenants du secteur bioalimentaire
- 10.5 Faire des liens avec les initiatives régionales: Saveurs du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ, TCBBBSL, COSMOSS, FUPA-BSL, CDBQ
- 10.6 Répertoire des entreprises de transformation et infrastructures: les compléter et les faire connaître (promouvoir)
- 10.7 Concevoir le plan d'action
- 10.8 Mettre en œuvre les actions du plan

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles, Financière Agricole du Québec, CLD, SADC, MRC de Rivière-du-Loup

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans), réaliser le plan d'action

Moyen terme (2-5 ans), mettre en œuvre le plan d'action

INDICATEURS

Réalisation du plan d'action pour la transformation locale et régionale d'ici 2 ans

Au moins 5 actions du plan d'action mises en œuvre d'ici 5 ans

11 Projet d'aménagement mixte (acéricole et forestier) du territoire

CONTEXTE

Le potentiel acéricole de la MRC est peu connu. Plusieurs secteurs du territoire, principalement en terres publiques, ont un bon potentiel acéricole, mais ils sont dédiés à l'aménagement forestier. Ces potentiels acéricoles sont aussi difficiles d'accès. Il serait intéressant de concilier les besoins forestiers et les potentiels acéricoles pour qu'à la suite des coupes acérico-forestières, le potentiel acéricole soit préservé et accessible.

PROJET

Mettre en place un projet d'aménagement forestier mixte en terres publiques pour préserver et rendre disponible les superficies ayant un bon potentiel acéricole.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entailles en production sur le territoire de la MRC
- Préserver et rendre accessible le potentiel acéricole des terres publiques

INTERVENANTS

Porteurs:

MFFP
MRC de Rivière-du-Loup

Intervenants ciblés:

MFFP
Club d'encadrement technique acéricole
AGROFOR
Syndicat des producteurs forestiers
MRC de Rivière-du-Loup
Groupements forestiers
Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent
Projet pilote MFFP
Table GIRT
Biopterre
Créneau acéricole
MAPAQ

ACTIONS

- 11.1 Mettre en place une Table de concertation des acteurs au sein de la MRC
- 11.2 Faire connaître le potentiel mixte du territoire boisé pour un meilleur partage entre forestiers et acériculteurs (déjà connu en terres publiques)
- 11.3 Faire part des préoccupations locales auprès de la Table GIRT du Bas-Saint-Laurent
- 11.4 Mettre à jour l'inventaire des TPI et planifier un inventaire en terres privées
- 11.5 Faire un plan de préservation des potentiels futurs liés aux quotas acéricoles
- 11.6 Préserver les superficies forestières ayant un bon potentiel acéricole aux producteurs et à la relève
- 11.7 Optimiser la transformation en région

FINANCEMENT

Programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Court terme (0-2 ans): mise en place de la Table de concertation locale

Long terme (5-10 ans): rendre le potentiel acéricole disponible aux producteurs

INDICATEURS

Faire l'inventaire du potentiel acéricole sur le territoire de la MRC sur une échéance de 5 ans

Augmentation de 10 % (suite à l'étude) du nombre d'entailles exploitées en terres publiques d'ici 10 ans

12 Maintien des initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang

CONTEXTE

La relève agricole et la détresse psychologique des producteurs agricoles sont des enjeux majeurs pour le monde agricole. La MRC de Rivière-du-Loup participe actuellement à deux initiatives régionales qui relient ces enjeux. Il s'agit des initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang. L'initiative L'ARTERRE a permis de faire l'embauche d'un agent de maillage qui aide les relèves non apparentées à trouver une entreprise agricole qui n'a pas de relève établie. De son côté, l'initiative travailleurs de rang a permis l'embauche d'une ressource qui offre des services de travailleurs de rang à l'instar des travailleurs de rue, mais pour une clientèle agricole et rurale. Ces deux initiatives existent grâce à un financement temporaire régional.

PROJET

Maintenir les initiatives L'ARTERRE et travailleurs de rang suite à leur financement actuel.

OBJECTIFS

- Augmenter le nombre d'entreprises avec une relève
- Augmenter le nombre d'entreprises
- Réduire la détresse des producteurs agricoles de la MRC

INTERVENANTS

Porteurs:

Travailleur de rang: ACFA, UPA

L'ARTERRE: MRC de Rivière-du-Loup et les 7 autres MRC

Intervenants ciblés:

Travailleur de rang: MAPAQ, UPA, CISSS, MRC, Centre de prévention suicide

L'ARTERRE: MAPAQ, CRÉA, UPA, AGROFOR

ACTIONS

- 12.1 Faire l'évaluation des retombées des deux initiatives un an avant la fin du financement
- 12.2 Mettre en place une coalition régionale pour le maintien de ces deux initiatives
- 12.3 Trouver du financement récurrent

FINANCEMENT

ACFA, UPA, MRC de Rivière-du-Loup, FRR Volet 1, programmes gouvernementaux disponibles

ÉCHÉANCIER

Moyen terme (2-5 ans)

INDICATEUR

Maintien des deux initiatives au-delà du financement actuel



ANNEXES

ANNEXE A *Portrait agroalimentaire
de la MRC de Rivière-du-Loup, MAPAQ, 2019.*

ANNEXE B 1) *Inventaire et classification en fonction du
potentiel de remise en production des TAD dans
la région du Bas-Saint-Laurent - Mise à jour 2019,
MAPAQ, 2020.*

2) *Données et constats pour la
MRC de Rivière-du-Loup (Annexe 1)*

ANNEXE A

Portrait agroalimentaire de la MRC de Rivière-du-Loup

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BSL_RiviereduLoup_MAPAQ.pdf?1595880639

ANNEXE B

2)

Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des TAD dans la région du Bas-Saint-Laurent

Mise à jour 2019, MAPAQ, 2020

Auteur :	Maxime Levesque, urb. Conseiller en aménagement et développement régional MAPAQ, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Prise de données :	Joanie Bernier Olivier Côté-Thibault Étudiants mandatés pour réaliser la caractérisation des TAD
Collaborateurs :	MRC du Kamouraska MRC de Rivière-du-Loup MRC de Témiscouata MRC des Basques MRC de Rimouski-Neigette MRC de La Mitis MRC de La Matanie MRC de La Matapédia Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

Crédits photos des terres agricoles dévalorisées : Joanie Bernier et Olivier Côté-Thibault.

Méthodologie d'analyse et de collecte d'informations développée en partenariat avec les collaborateurs cités précédemment.

Liste des acronymes et termes

Agence :	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent
CPTAQ :	Commission de protection du territoire agricole du Québec
FADQ :	Financière agricole du Québec
MAPAQ :	Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
PDZA :	Plan de développement de la zone agricole
SAD :	Schéma d’aménagement et de développement
SADF :	Stratégie d’aménagement durable des forêts
TAD :	Terres agricoles dévalorisées
TCABSL :	Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent
UPA :	Union des producteurs agricoles
UQAR :	Université du Québec à Rimouski

Table des matières

Contenu

1.	Mise en contexte	5
1.1.	Comité régional de travail	5
2.	Pourquoi faire une mise à jour?	6
3.	L'évolution des superficies en culture et l'intérêt pour les TAD	7
3.1.	Intérêt pour les TAD	8
4.	Méthodologie	10
4.1.	Travaux préparatoires	10
4.2.	Validation de l'inventaire et caractérisation des TAD	10
4.3.	Grille d'analyse et méthode d'évaluation	11
4.4.	Catégorie de friche	11
4.5.	Numérisation et saisie des données.....	17
4.6.	Fiabilité de l'inventaire et limites de l'étude.....	17
5.	Résultats et analyse.....	19
5.1.	Portrait global de l'ensemble des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019 ..	19
5.1.1.	Superficies caractérisées à la mise à jour 2019	19
5.1.2.	Superficies de TAD caractérisées à la mise à jour 2019 par MRC	21
5.1.3.	Superficies moyennes des TAD caractérisées à la mise à jour 2019	22
5.1.4.	Couvert végétal des TAD caractérisées à la mise à jour 2019	23
5.2.	Évolution des TAD caractérisées en 2014	25
5.2.1.	TAD du premier inventaire qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019	25
5.2.2.	Remise en culture et reboisement des TAD de l'inventaire de 2014.....	26
6.	Classification des TAD selon leur potentiel de remise en production.....	29
6.1.	Description de la méthode d'attribution du pointage pour chaque critère	29
6.1.1.	Couverture végétale (0 à 2 points)	29
6.1.2.	Topographie (0 à 4 points)	30
6.1.3.	Potentiel ARDA (0 à 7 points)	30
6.1.4.	Pierrosité (0 à 3 points)	33

6.1.5.	Superficie (0 à 4 points).....	33
6.1.6.	Usage contigu du sol (0 à 2 points)	33
6.1.7.	Critère de potentiel majeur et mineur	35
6.2.	Classification des TAD.....	36
7.	Impacts positifs de l'étude	38
8.	Pistes de solutions vers une remise en production des TAD	39
9.	Conclusion	40
Annexe 1 : Données et constats par MRC		i
Annexe 2 : Grille d'analyse des TAD		xxvi

1. Mise en contexte

Lors de la décennie 2010, la région du Bas-Saint-Laurent, à l'instar des autres régions périphériques du Québec, est confrontée à un accroissement de la déprise agricole. À cette époque, la disparition d'entreprises et l'abandon des superficies cultivées créaient une vague d'inquiétude chez les acteurs municipaux et de l'industrie agroalimentaire. Pour évaluer l'ampleur du problème, ces acteurs régionaux ont exprimé la nécessité d'avoir davantage d'informations sur les friches ainsi que sur les pertes de superficies agricoles cultivées.

C'est dans cette optique que la Table de concertation agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent annonce en 2012, par l'entremise du Plan stratégique du secteur bioalimentaire bas-laurentien 2013-2018, un axe d'intervention qui concerne la remise en culture des terres agricoles dévalorisées (TAD) dans la région. La première étape se devait d'être la réalisation d'un inventaire de ces terres ainsi qu'une classification de leur potentiel de remise en production. Cette étape s'est réalisée de 2012 à 2014 dans les huit MRC de la région. Différents outils ont été développés dans le cadre de cet inventaire :

- Un rapport régional et un rapport par MRC présentant les principaux constats;
- Une trousse à outils pour la remise en production des terres agricoles dévalorisées au Bas-Saint-Laurent¹.

Dans le but d'assurer une pérennité de l'outil et pour apprécier l'évolution de la situation des TAD dans la région, une mise à jour de l'inventaire a été réalisée en 2019. Le présent rapport a pour objectif de présenter les résultats et les différents constats régionaux que l'on peut soulever dans l'exercice de la mise à jour de l'inventaire et de la caractérisation. En annexe, sont présentés, des données ainsi que des constats pour chacune des MRC.

1.1. Comité régional de travail

Depuis le premier inventaire de 2014, un comité régional de travail est maintenu en place. Ce comité s'est réuni à quelques reprises pour réfléchir et structurer la démarche de mise à jour de l'inventaire. Le comité regroupe les partenaires suivants :

- La direction régionale du Bas-Saint-Laurent MAPAQ;
- Les huit MRC de la région;
- La Fédération régionale de l'UPA;
- L'Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

¹ MAPAQ, 2016

2. Pourquoi faire une mise à jour?

Plusieurs raisons expliquent la nécessité de procéder à l'exercice de mise à jour de l'inventaire de 2014. Le comité de travail régional s'est questionné à ce sujet. De cette réflexion, voici les différents objectifs poursuivis par le projet de mise à jour de l'inventaire :

- Assurer la pérennité de l'outil et la fiabilité des données. La situation des TAD peut potentiellement avoir évolué depuis le premier inventaire. Des TAD ont été remises en cultures, d'autres reboisées. Le stade de végétation des TAD caractérisés en 2014 a pu également évoluer alors que de nouvelles superficies ont été abandonnées;
- Alimenter le volet *Banque de terre* de l'Arterre²;
- Permettre aux acteurs d'avoir une meilleure connaissance factuelle du territoire, car une terre abandonnée représente une perte pour l'économie régionale. Elle est improductive pour le propriétaire de même que pour les communautés locales;
- Mieux orienter le reboisement des terres agricoles dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées du ministère de la Faune, de la Forêt et des Parcs, administré par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (Agence) dans la région;
- De s'arrimer avec les objectifs gouvernementaux de la Stratégie sur l'occupation et la vitalité des territoires³. La mise en valeur des TAD favorisera une occupation dynamique du territoire et ainsi freiner la déprise agricole;
- Assurer la continuité des initiatives de remise en culture des TAD dans les MRC de la région.

² Arterre, 2020

³ MAMH, 2020

3. L'évolution des superficies en culture et l'intérêt pour les TAD

Dans le rapport du premier inventaire de 2012-2014, des facteurs conjoncturels étaient soulevés en guise d'hypothèse pour expliquer le nombre grandissant de TAD dans la région. Entre autre chose, dans les secteurs aux prises avec une déprise agricole plus prononcée, l'offre de terres cultivables disponibles était potentiellement plus grande que la demande. Considérant que le nombre d'entreprises a diminué dans plusieurs secteurs de la région, les terres autrefois cultivées se sont retrouvées tout simplement abandonnées.

Dans le portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2019 du MAPAQ⁴, nous exposons cette diminution du nombre d'entreprises dans l'ensemble des MRC de la région. Nous exposons également la diminution des superficies cultivées dans la région pour cette même période. Tiré du portrait agroalimentaire, le tableau 1 suivant illustre l'évolution des superficies cultivées au Bas-Saint-Laurent entre 2010 et 2017 :

Tableau 1 – Évolution des superficies cultivées au Bas-Saint-Laurent entre 2010 et 2017

Secteur	2010	2017	Variation
Céréales et protéagineux	50 586	49 507	-2,1%
Orge	23 020	15 559	-32,4%
Avoine	15 639	13 970	-10,7%
Céréales mélangées	3 660	3 209	-12,3%
Blé (alimentaire animale)	3 545	6 492	83,1%
Canola	2 306	2 798	21,3%
Blé (alimentation humaine)	1 039	2 428	133,7%
Soya	687	1 893	175,6%
Maïs grain	255	1 007	295,0%
Sarrasin	228	688	202,0%
Autres	207	713	244,6%
Lin	32	138	331,3%
Fourrages	129 013	124 428	-3,6%
Fruits	267	203	-24,0%
Légumes	1 045	1 118	7,0%
Autres cultures	716	511	-28,6%
Cultures abritées	7	8	11,4%
Horticulture ornementale	351	323	-8,0%
SUPERFICIE EN CULTURE	181 985	176 098	-3,2%

Source : MAPAQ, 2018.

Quelques constats que l'on peut tirer de ce tableau :

- On constate une diminution de 3 % des superficies en culture dans la région depuis 2010. Ces superficies sont susceptibles d'être de nouvelles TAD ou d'être utilisées pour des fins autres que l'agriculture (développement urbain, foresterie, conservation, etc.);

⁴ MAPAQ, 2020

- La majorité des superficies exploitées sont destinées à l'alimentation du bétail;
- On remarque une légère augmentation des superficies en production de légumes et en cultures abritées sur de petites surfaces;
- Pour un bon nombre d'entreprises, la production de céréales et de protéagineux sont complémentaires à leur production animale et permettent la rotation des cultures fourragères;
- Certaines productions ont connu une décroissance importante de leurs superficies, lesquelles ont été remplacées par d'autres cultures;
 - L'orge, les céréales mélangées et l'avoine ont subi des diminutions considérables comparativement aux superficies en blé d'alimentation humaine et animale et en canola qui ont augmenté;
 - Les superficies en maïs-grain sont passées de 255 ha à 1 007 ha déclarés ainsi que les superficies en soya, qui ont progressé de 687 ha à 1 893 ha;
 - Développement de cultures plus marginales depuis 2010, telles que le lin et le sarrasin, deux cultures fortement demandées dans les marchés de spécialités;
- Les cultures fourragères occupent environ 71 % des superficies en cultures de la région;
 - Les superficies fourragères cultivées ont diminué d'environ 4 %;
 - À l'inverse, la culture de maïs ensilage a connu une progression d'environ 50 % par rapport à 2010.

Dans le portrait agroalimentaire, nous mentionnons que de 2010 à 2017, la superficie moyenne par entreprise a légèrement augmenté passant de 160 à 176 ha. Cette consolidation des superficies cultivées par entreprise peut s'être en partie réalisée par la reprise des terres cultivées par des entreprises abandonnant leurs activités et par la remise en culture de TAD dans les secteurs agricoles plus dynamiques.

3.1. Intérêt pour les TAD

On dénote différentes initiatives de développement germent sur le territoire bas-laurentien dans le secteur des productions végétales. Beaucoup d'efforts sont consentis à la diversification des productions, à l'innovation, au développement des cultures émergentes et à l'adaptation des entreprises aux changements climatiques. La région possède des facteurs attractifs comme le prix des terres, leur disponibilité (TAD) dans plusieurs secteurs, la diversité des types de sols et l'effet du fleuve sur le climat.

Les TAD ne sont pas nécessairement propices à l'ensemble des types de culture énumérés dans le tableau ci-dessus. Elles représentent toutefois une excellente alternative pour l'accroissement des superficies en fourrage. Par exemple, elles pourraient pallier à des difficultés engendrées par les changements climatiques. Elles démontrent également un bon potentiel pour la production de différents types de cultures émergentes, comme le panic érigé ou encore l'asclépiade. La remise en culture des TAD pour ce type de cultures « autres » fait en sorte de limiter l'utilisation de terres déjà en culture et ainsi de créer une compétition entre les cultures.

La culture maraichère, comme illustré dans le tableau, gagne du terrain. Les consommateurs souhaitent avoir davantage de produits locaux dans leur assiette. Cette demande grandissante se fait sentir également sur le nombre d'entreprises qui se spécialise dans la production de légumes. Certaines TAD peuvent présenter des atouts intéressants pour le démarrage d'une entreprise ou la consolidation de superficies destinées à ce type de culture.

Bref, considérant que les TAD sont intimement liés à la demande des entreprises en termes de superficies à cultiver, les récentes tendances sont de bons augures pour de nouveaux projets de remise en culture.

4. Méthodologie

En mars 2019, le comité régional de travail a statué sur le processus de mise à jour de l'inventaire. Dans un souci de pérennité de l'inventaire et dans l'optique d'apprécier l'évolution des TAD entre les deux exercices, il a été convenu que la méthodologie utilisée pour l'exercice de 2014⁵ allait être également utilisée pour la mise à jour de 2019. Le comité a choisi de confier le travail de caractérisation des TAD à deux étudiants. Un étudiant allait couvrir la portion Est du territoire (MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques) alors que le deuxième étudiant allait couvrir la portion Ouest (MRC de Rimouski-Neigette, de La Mitis, de La Matanie et de La Matapédia). Compte tenu de la méthodologie utilisée pour les deux exercices, plusieurs sections du rapport de l'inventaire de 2014 sont réutilisées pour le présent rapport.

4.1. Travaux préparatoires

Un des objectifs poursuivis par la mise à jour vise à apprécier l'évolution des TAD de l'inventaire de 2014. Ces TAD identifiées et caractérisées au premier inventaire ont servi de base de travail pour constituer le pré-inventaire. À l'instar du premier exercice, nous avons de nouveau eu la chance de compter sur la collaboration de l'Agence de mise en valeur des forêts privées afin de bonifier l'inventaire de base. En effet, l'Agence a rendu disponible une base de données des superficies potentiellement en friche que les conseillers forestiers ont soulevées lors de différents travaux sur le terrain à l'été 2018. Les TAD de 2014 et les nouvelles superficies identifiées par l'Agence ont été intégrées à l'inventaire initial.

Au printemps 2019, cet inventaire initial a été repris par chaque MRC pour des fins de validation et de sélection des superficies à caractériser. Ce sont les MRC qui devaient créer ultimement l'inventaire final des superficies que les étudiants allaient caractériser. Ce travail a été réalisé en collaboration avec les syndicats locaux de la fédération de l'UPA. Cet exercice a mené les MRC à ajouter des superficies supplémentaires à l'inventaire initial et ce, en fonction de leur connaissance factuelle du territoire.

4.2. Validation de l'inventaire et caractérisation des TAD

Au début de juin 2019, les étudiants se sont rendus sur leur territoire respectif afin de procéder à la validation et la caractérisation des superficies répertoriées dans l'inventaire final. Les MRC se sont engagées à supporter les étudiants dans cette démarche. Pour ce faire, elles ont mis à leur disposition des cartes en papier et les données de localisation des superficies à intégrer à leur GPS. Au besoin, les MRC devaient dépêcher une ressource pour accompagner les étudiants sur le terrain. À l'instar de la démarche de 2014, les étudiants devaient réaliser la validation et la caractérisation des superficies à partir d'un chemin public. En aucun cas, les étudiants n'étaient autorisés à se rendre sur un lot privé pour procéder à l'évaluation. Des superficies identifiées par les MRC n'ont pu être caractérisées faute d'accès et de la possibilité à les observer à partir des chemins publics.

⁵ TCBSL, 2016

Pour chaque superficie inventoriée, une grille d'analyse a été remplie par les étudiants. Cette grille contient une liste de caractéristiques dont l'évaluation a été réalisée par observation oculaire. Voici les caractéristiques recueillies pour chaque superficie :

- Type de superficie (friche, utilisé pour des fins agricoles, entretenu, reboisé);

Si la superficie est une friche :

- L'importance et la hauteur moyenne du recouvrement végétal;
- La présence et l'entretien des cours d'eau;
- La présence de digues de roches et d'affleurements rocheux;
- La topographie;
- L'accessibilité à partir d'un chemin public;
- Une photo de la superficie est également ajoutée au dossier.

4.3. Grille d'analyse et méthode d'évaluation

La grille d'analyse développée et utilisée pour l'inventaire de 2014 a été réutilisée pour la mise à jour de 2019. Cet outil a permis de standardiser l'inventaire et de s'assurer que toutes les informations pertinentes et observables soient notées suite à la visite des TAD. La collecte d'informations standardisée selon la grille d'analyse a facilité la classification des TAD particulièrement en ce qui concerne le stade d'évolution. Ladite grille peut être consultée à l'Annexe 1. Cet outil en version électronique a également été utilisé par l'étudiant qui a couvert la portion ouest du territoire.

4.4. Catégorie de friche

Pour les superficies qui ne sont pas utilisées pour des fins agricoles, sylvicoles ou autres (développement urbain, route, résidence, etc.), une discrimination du stade d'avancement de la TAD a été réalisée selon les critères déterminés pour les quatre classes décrites ci-après dans le tableau 2. Le stade herbacé bas est le plus près de la vocation agricole alors que le stade arbustif haut est le plus éloigné.

Au fur et à mesure que le stade d'avancement de la friche évolue, les coûts des étapes nécessaires pour la remise en production agricole augmentent considérablement. Ainsi, une TAD classée arbustif haut sera exceptionnellement remise en culture tandis qu'une TAD de stade herbacé bas présente généralement les caractéristiques requises pour une remise en culture rapide.

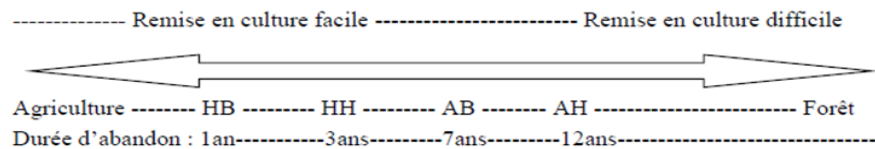
Tableau 2 – Stades d'évolution des terres agricoles dévalorisées

Nom du stade	Description
Herbacé bas (HB)	<ul style="list-style-type: none"> • Prairie herbeuse, plus du 2/3 de la superficie en plantes herbacées, dont des plantes agricoles (graminées, trèfles, etc.) et autres (épervières, marguerites, oseille, etc.). • 1 à 3 ans d'abandon.
Herbacé haut (HH)	<ul style="list-style-type: none"> • Moins du 1/3 de la superficie en plantes graminées, les verges d'or sont souvent dominantes. • Possibilité de retrouver quelques petits arbustes n'occupant pas de surface importante (saule, cornouiller, spirée, etc.). • 3 à 7 ans d'abandon.
Arbustif bas (AB)	<ul style="list-style-type: none"> • Arbustes présents sur une superficie plus ou moins importante, pas plus de 0,5 à 2 mètres de hauteur (saule, cornouiller, spirée, etc.). • Possibilité de retrouver quelques petits arbres n'occupant pas de surface importante (sapin, bouleau, peuplier, etc.). • 7 à 12 ans d'abandon.
Arbustif haut (AH)	<ul style="list-style-type: none"> • Arbres en abondance, au détriment des autres végétaux (herbacés et arbustes). • Les plus hauts arbres mesurent environ 10 mètres. • 12 ans et plus d'abandons.

Source : Biopterre, 2010.

La Figure 1 permet de visualiser l'état évolutif instable qui caractérise la friche agricole. Théoriquement, l'évolution n'est jamais irréversible, mais les considérations économiques contraignent bien souvent le retour à l'état d'agriculture lorsque l'on s'approche de l'extrémité droite du continuum.

Figure 1 – Continuum des terres agricoles abandonnées



Source : TCBSL, 2015.

Les quatre photos suivantes sont des exemples de chaque stade évolutif des friches agricoles. Ces images ont servi de référence lors de l'inventaire terrain.

Herbacé bas (HB)

- Prairie herbeuse, plus du 2/3 de la superficie en plantes herbacées, dont des plantes agricoles (graminées, trèfles, etc.) et autres (épervières, marguerites, oseilles, etc);
- 1 à 3 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSAN17 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Herbacé haut (HH)

- Moins du 1/3 de la superficie en plantes graminées, les verges d'or sont souvent dominantes;
- Possibilité de retrouver quelques petits arbustes n'occupant pas de surface importante (saule, cornouiller, spirée, etc.);
- 3 à 7 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSAN16 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Arbustif bas (AB)

- Arbustes présents sur une superficie plus ou moins importante, pas plus de 0,5 à 2 m de hauteur (saule, cornouiller, spirée, etc.);
- Possibilité de retrouver quelques petits arbres n'occupant pas de surface importante (sapin, bouleau, peuplier, etc.);
- 7 à 12 ans d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD OTSTM01 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Arbustif haut (AH)

- Arbres en abondance, au détriment des autres végétaux (herbacées et arbustes);
- Les plus hauts arbres mesurent environ 10 m;
- 12 ans et plus d'abandon.



Source photo : Olivier Côté-Thibault, TAD AGSTE14 dans la MRC de Rivière-du-Loup.

Les étudiants ont différenciés les plantations des TAD arbustives par des indices tels que les peuplements équiens et les arbres plantés en rangs. De plus, l'Agence de mise en valeur des forêts privées a rendu disponible les données cartographiques des superficies qui ont fait l'objet d'une aide financière dans le cadre des programmes de mise en valeur des forêts privées du MFFP. Cette couverture cartographique a permis de confirmer certaines observations effectuées lors de la caractérisation.

Pour ce qui est des superficies qui ont été identifiées comme étant utilisées pour des fins agricoles, la différence entre ces dernières et les TAD herbacées bases a reposé sur des éléments comme la présence de passage de machinerie ou encore le type de plantes et arbustes identifiables. Les sécheresses des dernières années ont eu comme conséquence la remise en culture de TAD herbacées du premier inventaire pour la récolte de fourrage. Il est difficile de prédire si ces TAD vont être utilisées dans une perspective à long terme ou si elles ont plutôt représentées une solution d'urgence à court terme. Pour les fins de la mise à jour, peu importe le cas de figure, ces TAD ont été identifiées comme étant remise en culture.

Dans le cas des pâturages, ceux-ci ont été différenciés des friches par la présence de clôtures fonctionnelles ou de clôtures électriques ainsi que des indices de présence d'animaux d'élevage tels que le piétinement, la présence de bouse et le broutage.

4.5. Numérisation et saisie des données

La deuxième phase de l'inventaire consistait à la révision des contours des TAD en fonction des observations terrains, des notes sur les cartes et des photos. Par exemple, certaines TAD identifiées en 2014 comportaient des sections remises en culture ou des sections reboisées. Ces TAD ont été scindées en différentes sections afin de représenter ces nouveaux états. Ainsi, une TAD en 2014 peut maintenant être divisée en plusieurs TAD selon les observations effectuées sur le terrain.

Suivant ce travail de remodelage des contours, des caractéristiques comme le potentiel ARDA et la superficie ont été ajoutées aux TAD nouvellement caractérisées

Par la suite s'est enclenchée l'analyse de l'ensemble des données recueillies. Ce travail a pour but de produire une synthèse des informations recueillies et ainsi obtenir une meilleure connaissance de l'évolution des TAD identifiées en 2014 et des nouvelles TAD présentes sur le territoire.

4.6. Fiabilité de l'inventaire et limites de l'étude

Les superficies que l'on retrouve dans l'inventaire sont celles où une évaluation est possible à partir d'un chemin public. Les superficies qui ne sont pas accessibles ou qui ne sont pas visibles à partir d'un chemin public ne font pas partie de l'inventaire que les étudiants devaient caractériser. De cette façon, nous n'avons qu'un portrait partiel de la situation des TAD dans la région.

L'évaluation des superficies de l'inventaire a été réalisée par deux observateurs, un dans la portion est et l'autre dans la portion ouest du territoire. Les observateurs ont reçu une formation en même temps et ont procédé ensemble à une journée complète d'évaluations de TAD. Il n'en demeure pas moins que l'évaluation des TAD selon les différentes caractéristiques à obtenir peut différer chez ces derniers. Certaines caractéristiques, comme la topographie ou le couvert végétal, peuvent être surévaluées ou sous-évaluées selon la perception de l'observateur qui réalise l'exercice.

Chaque terre identifiée dans l'inventaire a fait l'objet d'une visite durant laquelle l'observateur a pu déterminer les caractéristiques visibles à ce moment précis. Il faut comprendre que le temps et les ressources étant limités, les TAD inventoriées n'ont pas été marchées. Il est donc possible que la partie la plus éloignée de la route de certaines terres n'ait pu être observée.

Pour les nouvelles TAD, dans les cas d'abandon qui dure depuis de nombreuses années, l'évaluation de certains critères normalement observés au sol se complique. Ainsi, le couvert végétal rend difficile l'appréciation de la quantité de roches ou même parfois du relief. Il est également possible que certains cours d'eau non cartographiés se trouvent sur une TAD et que l'observateur n'ait pas été en mesure de le repérer.

Concernant le classement des terres à savoir si elles sont des TAD ou non, les erreurs possibles sont :

- La confusion entre un reboisement très récent et une friche herbacée haute;
- Une jachère et une terre abandonnée récemment;
- Une TAD qui a été fauchée par manque de fourrage (pendant les épisodes de sécheresses) et une TAD herbacée basse.

Le critère du potentiel de la terre agricole est basé sur le potentiel ARDA. Or, il est probable que les caractéristiques de certains sols aient changé suite à des détériorations ou améliorations reliées aux phénomènes naturels ou aux pratiques culturelles depuis ce classement. La couverture pour certaines parties du territoire a été réalisée dans les années 1960. Ainsi, pour les terres ayant un fort potentiel de remise en culture, l'analyse du sol sera nécessaire. La précision du potentiel intrinsèque du sol des terres évaluées constitue donc une autre limite de l'inventaire.

5. Résultats et analyse

La présente section présente les résultats de la mise à jour de l'inventaire, une analyse des données recueillies et une appréciation de l'évolution des TAD depuis l'inventaire de 2014. Par ailleurs, les superficies des TAD sont issues de l'aire géométrique obtenue suite à la numérisation. Elles sont fournies à titre indicatif seulement et il peut y avoir un écart avec les superficies réelles.

5.1. Portrait global de l'ensemble des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019

5.1.1. Superficies caractérisées à la mise à jour 2019

Le tableau 3 suivant illustre l'ensemble des superficies qui ont été caractérisées à l'inventaire de 2014 et pour la mise à jour de 2019. Sont incluses dans ces superficies pour 2019, les TAD de l'inventaire de 2014, les potentielles nouvelles TAD identifiées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées et celles identifiées par le travail de collaboration entre les MRC et les syndicats locaux de l'UPA.

Tableau 3 – Superficie caractérisée à l'inventaire de 2014 et à la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Superficie caractérisée	2019			2014		
	Nb	Ha	% Ha	Nb	Ha	% Ha
TAD	1027	4828,0	64%	1478	7843,5	100%
En culture	321	2079,6	28%	-	-	-
Reboisée	148	622,9	8%	-	-	-
Autres usages	21	20,4	0%	-	-	-
Superficie totale caractérisée	1517	7550,8	100%	1478	7843,5	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Une diminution de 451 TAD et de 3015,5 ha de superficies TAD entre l'inventaire de 2014 et la mise à jour de 2019;
- Une diminution de la superficie totale analysée en 2019 par rapport à l'inventaire de 2014 (292 ha). Il est possible d'expliquer cette diminution des superficies caractérisées par les explications suivantes :
 - Comme mentionné dans la section précédente, certaines TAD de l'inventaire de 2014 n'ont pas été sélectionnées par les MRC pour l'exercice de mise à jour;
 - D'autres ont été sélectionnées, mais n'ont pas été caractérisées par les étudiants pour des raisons de non-accessibilité à partir d'un chemin public;
- Presque 30 % des superficies caractérisées sont utilisées pour des fins agricoles. Parmi ces superficies en culture, on compte les TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été

remises en culture et celles qui ont été ajoutées par les MRC (voir sources des données dans la méthodologie);

- 28 % des superficies caractérisées sont en culture et que 8 % ont fait l'objet d'un reboisement. Parmi ces superficies en culture, on compte les TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été remises en culture et celles qui ont été ajoutées par les MRC.

Le tableau 4 suivant présente la répartition des superficies sélectionnées par les MRC pour constituer l'inventaire de la mise à jour de 2019, selon qu'elles proviennent de l'inventaire de 2014 ou qu'elles soient de nouvelles superficies identifiées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées, les MRC ou les syndicats locaux de l'UPA.

Tableau 4 – Répartition des superficies caractérisées à la mise à jour de 2019, selon la provenance (inventaire de 2014 ou nouvelles observations), MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Superficie TAD de l'inventaire 2014 reconduite pour la mise à jour de 2019		Nouvelle superficie ajoutée		Superficie totale caractérisée en 2019
	Ha	%	Ha	%	Ha
La Matapédia	941,0	81,5%	214,2	18,5%	1 155,2
La Matanie	325,7	36,9%	556,3	63,1%	881,9
La Mitis	657,3	67,6%	315,1	32,4%	972,4
Rimouski-Neigette	471,4	86,5%	73,3	13,5%	544,7
Les Basques	1 475,6	96,1%	60,5	3,9%	1 536,1
Rivière-du-Loup	785,6	83,3%	157,2	16,7%	942,7
Témiscouata	1 176,8	98,3%	19,8	1,7%	1 196,6
Kamouraska	287,8	89,6%	33,3	10,4%	321,1
Bas-Saint-Laurent	6 121,1	81,1%	1 429,7	18,9%	7 550,8

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Environ 20 % des superficies caractérisées dans la région proviennent de l'exercice d'identification de nouvelles superficies réalisé par les partenaires;
- Cette proportion augmente à plus de 60 % dans la MRC de la Matanie;
- En comparaison avec la région, on note une plus faible représentation des nouvelles superficies identifiées par des partenaires dans l'inventaire de la mise à jour de 2019 dans les MRC des Basques et de Témiscouata.

5.1.2. Superficies de TAD caractérisées à la mise à jour 2019 par MRC

Le tableau 5 suivant illustre les superficies de TAD par MRC lors de l'inventaire de 2014 et pour la mise à jour de 2019. À l'instar de la région, les superficies de TAD ont diminué dans toutes les MRC depuis l'inventaire de 2014. Cette diminution est plus marquée dans les MRC de Kamouraska (-60 %), de Rimouski-Neigette (-55 %) et de La Mitis (-50 %). À l'inverse, cette diminution est beaucoup plus faible dans la MRC de La Matanie (-2 %). Plus de détails concernant ces variations sont disponibles dans les fiches de MRC en annexe du présent document.

Tableau 5 – Superficie de TAD caractérisée à l'inventaire de 2014 et à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Superficie zone agricole ¹	Superficie exploitée ²	Superficie de TAD répertoriées 2019	Superficie de TAD répertoriées 2014	Variation depuis 2014	Ratio TAD/ Exploitée 2019	Ratio TAD/ Exploitée 2014
La Matapédia	109 305	44 811	799	1 176	-32%	1,8%	2,5%
La Matanie	51 944	22 188	531	541	-2%	2,4%	2,2%
La Mitis	88 461	40 989	718	1 429	-50%	1,8%	3,3%
Rimouski-Neigette	53 944	34 466	260	578	-55%	0,8%	1,5%
Les Basques	60 156	32 530	820	1 487	-45%	2,5%	4,4%
Rivière-du-Loup	78 738	40 826	650	861	-25%	1,6%	2,2%
Témiscouata	121 783	72 947	828	1 220	-32%	1,1%	1,8%
Kamouraska	78 006	46 231	222	551	-60%	0,5%	1,1%
Bas-Saint-Laurent	642 338	334 987	4 828	7 844	-38%	1,4%	2,3%

Source : MAPAQ, 2020b.

1. CPTAQ, 2019.

2. MAPAQ, 2018.

Puisque les superficies totales de TAD ont diminué dans la région, le ratio de TAD par rapport aux superficies exploitées diminue également en 2019 par rapport à 2014. Ce ratio est un indice qui permet d'apprécier l'intensité de la problématique TAD. Seule la MRC de La Matanie présente un ratio supérieur en 2019 (2,4 %) par rapport à 2014 (2,2 %). La MRC des Basques demeure la MRC qui présente le ratio le plus élevé, et ce, malgré une diminution plus marquée depuis 2014 (de 4,5 % à 2,5 %).

5.1.3. Superficies moyennes des TAD caractérisées à la mise à jour 2019

Le tableau 6 suivant présente le nombre de TAD (celles de l'inventaire de 2014 et nouvelles) ainsi que leur superficie moyenne par MRC. La superficie moyenne nous fournit un indice supplémentaire qui témoigne de la nature des terres abandonnées.

Plusieurs facteurs peuvent influencer l'évolution de la superficie moyenne des TAD depuis 2014, dont :

- L'abandon des TAD de très petites superficies pour l'inventaire de 2019;
- Le morcellement de grandes superficies de TAD en plusieurs TAD;
- La remise en culture ou le reboisement de TAD de grandes superficies;
- Des démantèlements de ferme avec des activités de grandes cultures ou d'élevage depuis 2014.

Tableau 6 – Superficie moyenne des TAD de 2014 et à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Nombre	Superficie de TAD	Superficie moyenne 2019	Superficie moyenne 2014
La Matapédia	230	798,5	3,5	2,9
La Matanie	130	530,9	4,1	5,2
La Mitis	141	718,0	5,1	5,0
Rimouski-Neigette	85	260,1	3,1	4,1
Les Basques	150	820,3	5,5	9,0
Rivière-du-Loup	107	649,6	6,1	7,2
Témiscouata	126	828,4	6,6	7,7
Kamouraska	58	222,1	3,8	5,3
Bas-Saint-Laurent	1 027	4 828,0	4,7	5,3

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- On note une légère diminution de la superficie moyenne des TAD entre 2014 et 2019 dans la région (5,3 ha c. 4,7 ha);
- C'est dans la MRC des Basques que l'on note la plus forte diminution de la superficie moyenne (9,0 ha c. 5,5 ha). On peut expliquer cette forte diminution par le fait que des TAD de grandes superficies de l'inventaire de 2014 ont été remises en culture dans l'inventaire de 2019.

5.1.4. Couvert végétal des TAD caractérisées à la mise à jour 2019

Les TAD (TAD de l'inventaire de 2014 et nouvelles TAD) ayant un couvert végétal de type herbacé sont plus faciles à remettre en culture que celles dont le couvert végétal est de type arbustif. Le tableau 7 suivant illustre les TAD par stade d'évolution du couvert végétal dans la région pour l'inventaire de 2014 et la mise à jour de 2019.

Tableau 7 – Stade d'évolution du couvert végétal des TAD de 2014 et à la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Stade d'évolution	2019			2014		
	Nombre	Ha	% Ha	Nombre	Ha	% Ha
Herbacée bas	348	1623,7	34%	710	4222,4	54%
Herbacée haut	77	396,1	8%	372	1961,3	25%
Arbustif bas	230	1121,0	23%	243	1047,1	13%
Arbustif haut	372	1687,3	35%	153	612,6	8%
Total	1027	4828,0	100%	1478	7843,5	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- On note une dégradation du type de couvert végétal depuis l'inventaire de 2014 :
 - Plus de la moitié des superficies de TAD caractérisées en 2014 présentait un couvert végétal de type herbacé bas. Cette proportion chute de 20 % pour s'établir à 34 % en 2019;
 - Moins de 10 % des TAD de 2014 était de type arbustif haut. Cette proportion augmente à 35 % pour la mise à jour de 2019;
 - Le couvert végétal des TAD herbacées de l'inventaire de 2014, qui n'ont pas fait l'objet d'une réutilisation pour des fins agricoles ou sylvicoles, s'est détérioré par la présence d'arbustes et d'arbres.

Le tableau 8 suivant présente, pour chaque MRC, la répartition des TAD (TAD de l'inventaire de 2014 et nouvelles TAD) selon le stade d'évolution.

Tableau 8 – Stade d'évolution du couvert végétal des TAD à la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Herbacé bas			Herbacé haut			Arbustif bas			Arbustif haut		
	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha	Nombre	Ha	% ha
La Matapédia	72	250,9	31%	2	5,4	1%	71	319,1	40%	85	223,1	28%
La Matanie	70	307,2	58%	8	46,2	9%	34	133,5	25%	18	44,0	8%
La Mitis	37	194,4	27%	3	17,4	2%	49	278,1	39%	52	228,1	32%
Rimouski-Neigette	26	72,8	28%	4	3,6	1%	23	75,2	29%	32	108,4	42%
Les Basques	52	219,0	27%	29	120,9	15%	17	113,8	14%	52	366,6	45%
Rivière-du-Loup	36	191,2	29%	6	43,9	7%	10	81,6	13%	55	333,0	51%
Témiscouata	39	297,0	36%	14	133,8	16%	18	91,6	11%	55	306,0	37%
Kamouraska	16	91,1	41%	11	24,9	11%	8	28,1	13%	23	78,1	35%
Bas-Saint-Laurent	348	1 623,7	34%	77	396,1	8%	230	1 121,0	23%	372	1 687,3	35%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Plus de la moitié des superficies de TAD de la MRC de La Matanie présente un couvert végétal de type herbacé bas (remise en culture moins onéreuse);
- À l'inverse, un peu plus de la moitié des superficies de TAD de la MRC de Rivière-du-Loup présente un couvert végétal de type arbustif haut (élimination de la biomasse plus onéreuse).

5.2. Évolution des TAD caractérisées en 2014

5.2.1. TAD du premier inventaire qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019

Les précédentes sous-sections présentaient un portrait général de l'ensemble des superficies caractérisées, incluant les TAD de l'inventaire de 2014 et les nouvelles superficies. La présente sous-section expose un constat de l'évolution des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 (excluant les nouvelles superficies) qui ont été caractérisées de nouveau dans la mise à jour de 2019.

Le tableau 9 suivant présente pour chaque MRC la proportion des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 qui ont fait l'objet d'une caractérisation dans le cadre de la mise à jour de 2019.

Tableau 9 – Proportion des TAD de l'inventaire de 2014 qui ont fait l'objet d'une caractérisation dans la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	TAD 2014	Superficie de l'inventaire 2014 caractérisée en 2019	
	Ha	Ha	Ratio 2019/2014
La Matapédia	1 176,2	941,0	80,0%
La Matanie	540,8	325,7	60,2%
La Mitis	1 429,4	657,3	46,0%
Rimouski-Neigette	577,8	471,4	81,6%
Les Basques	1 487,1	1 475,6	99,2%
Rivière-du-Loup	861,2	785,6	91,2%
Témiscouata	1 220,3	1 176,8	96,4%
Kamouraska	550,8	287,8	52,3%
Bas-Saint-Laurent	7 843,5	6 121,1	78,0%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle :

- Presque 80 % des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 ont été caractérisées dans la mise à jour de 2019;
- Pour la MRC des Basques, c'est presque la totalité des TAD de 2014 qui ont été caractérisées en 2019;
- Dans La Mitis et dans le Kamouraska, cette proportion diminue à environ 50 %;
 - Dans le cas de la MRC de La Mitis, cette faible proportion est en partie due au fait qu'un bon nombre de TAD de l'inventaire de 2014 n'était pas accessibles ou visibles à partir d'un chemin public dans le cadre de la mise à jour de 2019.

5.2.2. Remise en culture et reboisement des TAD de l'inventaire de 2014

Comme mentionné précédemment, un des objectifs poursuivi dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire, c'est d'apprécier l'évolution du couvert végétal et de l'utilisation des TAD de 2014. Le tableau 10 illustre la proportion des superficies de TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été identifiées comme étant remise en culture ou reboisée à la mise à jour de 2019. À noter que ces proportions perdent en précision dans le cas des MRC qui présentent un plus faible ratio (TAD 2014 caractérisées à la mise à jour 2019) au tableau 9. Ces proportions sont tout de même présentées à titre indicatif.

Tableau 10 – Portrait évolutif des TAD de l'inventaire 2014 qui ont été remises en culture ou reboisée dans la mise à jour de 2019, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Remise en culture		Reboisée		Superficie totale Ha
	Ha	%	Ha	%	
La Matapédia	154,1	16%	137,8	15%	941,0
La Matanie	4,2	1%	133,4	41%	325,7
La Mitis	130,0	20%	11,4	2%	657,3
Rimouski-Neigette	145,8	31%	90,6	19%	471,4
Les Basques	648,9	44%	58,4	4%	1 475,6
Rivière-du-Loup	235,9	30%	13,5	2%	785,6
Témiscouata	272,0	23%	88,6	8%	1 176,8
Kamouraska	78,7	27%	18,8	7%	287,8
Bas-Saint-Laurent	1 669,7	27%	552,5	9%	6 121,1

Source : MAPAQ, 2020b.

Parmi les superficies de TAD de l'inventaire de 2014 caractérisées dans la mise à jour de 2019, ce tableau révèle que :

- Un peu plus du quart des superficies ont été remises en culture dans le Bas-Saint-Laurent alors que 9 % ont été reboisées;
- Avec 44 % des superficies de TAD remises en culture, la MRC des Basques présente la proportion la plus élevée de la région;
 - Fait intéressant, 70 % des superficies de TAD de la MRC des Basques, en 2014, présentaient un potentiel élevé dans le classement du potentiel de remise en production. Il s'agit de la plus haute proportion de la région pour cette classe;
- Seulement 1 % ont été remises en culture dans la MRC de La Matanie;
 - À noter que, certaines superficies de l'inventaire de 2014, non-retenues par la MRC pour la mise à jour, correspondent à des parcelles déclarées en 2019 à la Financière agricole du Québec (possiblement en culture). Advenant où ces superficies étaient ajoutées à l'inventaire de la mise à jour, la proportion de TAD remise en culture serait légèrement plus élevée;

- Avec 41 % des superficies de TAD reboisées, la MRC de La Matanie présente la proportion la plus élevée de la région;
 - Il est important de mentionner que la MRC de La Matanie est la seule MRC de la région où aucune demande de reboisement n’a été déposée au MAPAQ depuis le premier inventaire de 2014. Les superficies de TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été caractérisées dans la catégorie reboisée en 2019, étaient possiblement déjà reboisées lors de l’étape de la caractérisation terrain de 2014. La présence de plans d’arbres n’est pas facilement observable à partir d’un chemin public dans les jeunes plantations, par exemple. Ce constat s’applique également pour plusieurs autres TAD de 2014 caractérisées dans la catégorie reboisée en 2019 dans la région.

Pour l’exercice de mise à jour de 2019, l’accès aux données cartographiques des superficies ayant fait l’objet d’une autorisation de travaux de reboisement de l’Agence de mise en valeur des Forêts privées ainsi que l’accès à des orthophotos (Google et inventaire écoforestier MFFP) a permis de confirmer les observations terrains réalisées par les étudiants et de corriger certaines observations.

Le tableau 11 illustre l’évolution du couvert végétal des TAD de l’inventaire de 2014 qui ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019.

Tableau 11 – Portrait évolutif des TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été caractérisées dans la mise à jour de 2019, Bas-Saint-Laurent

Superficie caractérisée en 2019	TAD de l'inventaire de 2014									
	Herbacée basse		Herbacée haute		Arbustif bas		Arbustif haut		Superficie totale	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
Herbacée basse	823,8	24%	270,0	20%	26,8	3%	14,9	3%	1 135,5	19%
Herbacée haute	199,2	6%	115,6	8%	18,5	2%	0,8	0%	334,0	5%
Arbustif bas	453,5	13%	252,9	18%	170,1	20%	54,7	11%	931,2	15%
Arbustif haut	342,4	10%	355,8	26%	475,5	57%	305,2	61%	1 479,0	24%
Remise en culture	1 250,4	37%	288,1	21%	62,1	7%	69,1	14%	1 669,7	27%
Reboisée	329,0	10%	89,1	6%	84,5	10%	49,9	10%	552,5	9%
Autres usages	12,1	0%	2,4	0%	2,5	0%	2,3	0%	19,3	0%
Superficie totale	3 410,4	100%	1 373,8	100%	840,1	100%	496,8	100%	6 121,1	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Parmi les superficies de TAD de l’inventaire de 2014, ce tableau révèle que :

- Le quart des superficies herbacées basses à l’inventaire de 2014 conservent ce type de couvert végétal à la mise à jour de 2019;
- 3 % des superficies TAD du type arbustif haut sont désormais classées dans le type herbacé bas à la mise à jour de 2019;

- Dans certains cas, une TAD arbustive haute en 2014 a été divisée en plusieurs sections pour créer de nouvelles TAD ayant un couvert végétal distinct. Par exemple, certaines TAD arbustives hautes de 2014 se divisent désormais en une nouvelle TAD arbustive haute, une nouvelle TAD herbacée basse et une section classée comme étant reboisée;
- Dans d'autres cas, des TAD arbustives hautes ont fait l'objet de travaux de défrichage, sans toutefois être utilisées pour des fins agricoles ou sylvicoles. C'est notamment le cas pour des TAD situées à proximité de secteurs industriels. Ces superficies seront possiblement récupérées pour consolider les secteurs industriels. Dans le cadre de la mise à jour, ces superficies sont toujours considérées comme étant des TAD;
- 20 % des superficies TAD du type herbacé haut sont désormais classées dans le type herbacé bas à la mise à jour de 2019;
 - Dans certains cas, avec les récents épisodes de sécheresse que la région a connus, des TAD ont été utilisées exceptionnellement comme superficie supplémentaire pour la récolte du fourrage. Pour ces cas, certaines TAD sont demeurées en production alors que d'autres ont été abandonnées de nouveau;
 - Dans d'autres cas, depuis l'inventaire de 2014, la TAD peut avoir été entretenue par le propriétaire pour des fins autres qu'agricole ou forestière;
- De façon générale, on note une dégradation du couvert végétal des TAD depuis l'inventaire de 2014;
- La majorité des superficies de TAD qui ont fait l'objet d'une remise en culture était du type herbacé bas à l'inventaire de 2014 (option moins onéreuse de remise en culture de ce type de TAD);
- Pour tous les types de couvert végétal, c'est environ 10 % des superficies de TAD qui ont été reboisées. C'est dans les TAD herbacées basses de 2014 que l'on retrouve les plus grandes superficies qui ont fait l'objet d'un reboisement (329 ha).

6. Classification des TAD selon leur potentiel de remise en production

La classification du potentiel de remise en production des TAD est effectuée à partir des données recueillies par les étudiants lors de l'étape de caractérisation. L'objectif est d'utiliser cette hiérarchisation afin de cibler les TAD pour lesquelles la remise en production serait plus facile, selon ses caractéristiques. La classification repose sur un système de pointage, qui attribue le plus grand nombre de points aux meilleurs potentiels.

Critères de potentiel de remise en production :

- Couverture végétale;
- Topographie;
- Potentiel ARDA;
- Pierrosité;
- Superficie;
- Usage contigu du sol.

6.1. Description de la méthode d'attribution du pointage pour chaque critère

Cette section présente le détail de l'attribution des points. Lorsque cela est jugé nécessaire, la méthodologie liée à l'attribution des pointages est fournie. Finalement, les pointages maximum et minimum pour chaque critère sont récapitulés.

6.1.1. Couverture végétale (0 à 2 points)

La couverture végétale, tributaire du stade d'évolution de la TAD, a un impact important sur le coût de remise en production. Il est donc logique d'attribuer plus de points à une TAD sans arbre ni arbuste. Les points ont été attribués ainsi; 1 point est attribué à une TAD avec une couverture majoritairement herbacée, c'est-à-dire à partir de plus de 50 % de couverture de type herbacé.

Le pointage est attribué de la façon suivante :

- 2 points – Au moins 75 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée;
- 1 point – Au moins 50 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée;
- 0 point – Moins de 50 % de la superficie est occupée par une végétation herbacée.

Dans un souci de cohérence et de comparabilité avec le premier inventaire de 2014, la couverture végétale demeure un critère mineur. Les frais associés à la remise en culture d'une TAD arbustive haute représentent un enjeu majeur qui est considéré dans la réalisation de projets. Peu de TAD arbustive haute de l'inventaire de 2014 ont été remises en culture, comme démontré précédemment à la section 5.2.2.

6.1.2. Topographie (0 à 4 points)

Bien qu'une topographie caractérisée par une pente légère puisse être considérée comme idéale dans certains cas, la surface plane a été retenue comme meilleure dans l'optique où les productions les plus susceptibles d'être implantées sont les grandes cultures, les fourrages et les pâturages. Ces productions occupent davantage de surface que toutes autres activités agricoles. Ce sont également ces activités qui permettraient une revitalisation des plus grandes surfaces possible de TAD, lorsque nous considérons la vocation agricole. Les reliefs accidentés peuvent convenir aux pâturages et parfois à la production de fourrages, mais ne sont pas idéaux pour les céréales et autres cultures à valeur plus élevée. Les pentes fortes prohibent la plupart du temps toute forme d'exploitation agricole rentable. Une telle topographie prescrit le plus souvent le reboisement, sous réserve qu'une production forestière puisse être rentabilisée malgré un tel relief.

Voici l'attribution des points en fonction du relief :

- 4 points – TAD qui possède une surface plane;
- 2 points – TAD qui possède une pente légère;
- 1 point – TAD qui possède une topographie accidentée;
- 0 point – TAD qui est caractérisée par des pentes fortes.

Le score obtenu pour ce critère varie donc entre 4 et 0. Notons que ce critère est considéré comme majeur ce qui signifie que l'obtention du pointage minimale (0) conduit au déclassement forcé de la TAD concernée. C'est-à-dire que peu importe le pointage obtenu pour les autres critères, la note globale sera ramenée à zéro.

6.1.3. Potentiel ARDA (0 à 7 points)

Les TAD ont été numérisées sous forme de polygone dans le logiciel de traitement géomatique ArcGIS. Or, à l'intérieur de chaque polygone, il arrive fréquemment que plusieurs classes de sol ARDA soient présentes. De plus, chaque classe de sol ARDA est susceptible de comprendre une sous-classe, sauf dans le cas où une classe de sol couvre 100 % d'une zone donnée, ce qui est plutôt rare. Cela fait en sorte qu'il arrive qu'une TAD possède jusqu'à quatre classes et quatre sous-classes de sol ARDA, voire plus.

Dans un premier temps, l'outil Intersect du logiciel ArcGIS a été utilisé avec la couche contenant les polygones de classes ARDA et celle des TAD. Le résultat obtenu est une multitude de polygones créés par l'intersection des contours des polygones des deux couches. Chaque polygone de TAD était alors subdivisé en plusieurs polygones. Jusqu'à quatorze polygones à l'intérieur d'une même TAD ont été obtenus. La superficie de chaque polygone a été divisée par la superficie totale de la TAD dans laquelle il se situait. Cette opération fournit le ratio d'occupation du polygone à l'intérieur de la TAD dans laquelle il se trouve. Chaque polygone contient une classe et une sous-classe dont les proportions sont indiquées en pourcentage. Afin d'être en mesure d'attribuer l'importance de chaque classe en fonction du pourcentage

d'occupation, la superficie totale du polygone a été multipliée par le pourcentage d'occupation pour la classe et pour la sous-classe.

À titre d'exemple, la TAD identifiée AGFA22 (Figure 2) est découpée en quatre polygones de classes ARDA dont certains proviennent du même grand polygone de départ (avant l'opération Intersect), ils seront tout simplement additionnés à la fin. Nous avons donc quatre polygones qui possèdent chacun une superficie occupée par plusieurs classes ARDA dont nous retenons les deux premières.

Un de ces polygones a une superficie de 13 611 m² alors que la TAD dans laquelle il se trouve à une superficie de 78 425 m². Nous divisons donc la superficie du polygone par la superficie de la TAD dans laquelle il se trouve afin d'obtenir son ratio d'occupation.

$$13\,611\text{ m}^2 / 78\,425\text{ m}^2 = 0,173556$$

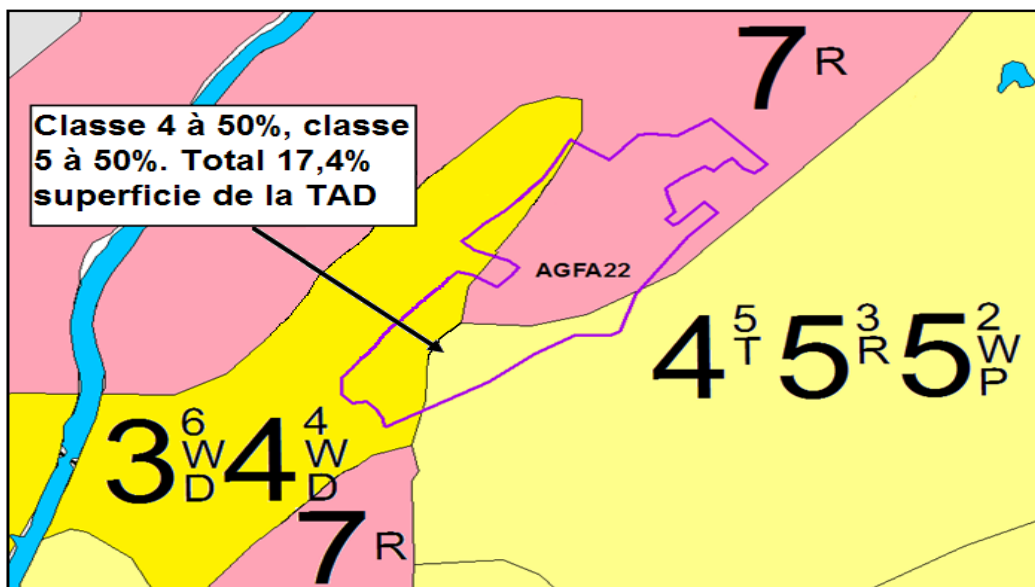
Ce premier polygone occupe donc 17,36 % de la surface totale de la TAD.

Ensuite, calculons le ratio d'occupation de sa classe dominante qui est la classe 4 pour 50 % du polygone. Nous multiplions donc la surface totale du polygone par le ratio d'occupation de sa classe dominante et nous divisons ce produit par la superficie totale de la TAD pour obtenir la contribution de la classe de ce polygone à l'intérieur de la TAD.

$$0,5 \times 13\,611\text{ m}^2 / 78\,425\text{ m}^2 = 8,68\%$$

Cela nous indique que 8,68 % du total de la TAD est occupé par du sol de classe 4.

Figure 2 – Continuum des terres agricoles abandonnées



Source : TCBSL, 2015.

Nous répétons l'opération pour la seconde classe de sol du polygone. Les mêmes opérations sont effectuées pour tous les polygones dans chacune des TAD. Les résultats sont compilés automatiquement à l'aide du logiciel Excel. À cette étape, les deux premières classes les plus importantes pour chaque polygone sont retenues, ce qui a permis de prendre en compte 70 % ou plus de la superficie de chacune des TAD de la région.

Les ratios par classe sont par la suite compilés pour chaque TAD. Nous sommes alors en mesure de connaître avec précision le pourcentage d'occupation des trois classes les plus importantes pour chacune des TAD. Dans 85,5 % des cas, ces trois premières classes représentent plus de 80 % de la surface des TAD. Une bonne représentativité a donc été obtenue avec les 3 premières classes présentes au sein de la TAD et obtenues à partir des deux premières classes de chaque polygone formant la TAD.

Finalement, afin d'être en mesure d'attribuer un pointage de potentiel de remise en production selon le potentiel ARDA, une moyenne pondérée des trois classes les plus présentes à l'intérieur de chaque TAD a été calculée. Notons que la meilleure classe moyenne répertoriée dans la région du Bas-Saint-Laurent est 2,0.

L'équation utilisée est la suivante :

$$\begin{aligned} & \text{[(1re classe + \% sup. 2e classe / \% sup. 1re classe) x (2e classe - 1re classe)]} \\ & + \\ & \text{[(\% sup. 3e classe / \% sup. 1re classe) x (3e classe - 1re classe)]} \end{aligned}$$

Cette équation permet de classer les TAD ainsi :

- 7 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 3,0;
- 4 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 4,0, mais supérieure ou égale à 3,0;
- 3 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 5,0, mais supérieure ou égale à 4,0;
- 2 points – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 6,0, mais supérieure ou égale à 5,0;
- 1 point – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est inférieure à 7,0, mais supérieure ou égale à 6,0;
- 0 point – TAD dont la valeur de la classe ARDA moyenne est égale à 7,0.

Le pointage obtenu pour ce critère varie donc entre 0 et 7. L'écart entre le meilleur pointage et le plus faible pour ce critère est volontairement plus important que pour les autres critères. L'objectif est d'accorder plus de poids au potentiel du sol, critère qui nous semble être le plus important.

6.1.4. Pierrosité (0 à 3 points)

La quantité de pierre a été évaluée par l'observation de la présence de digues ou d'amas de roches sur les terres répertoriées. Il s'agit d'indices qui ne sont pas infailibles. Par exemple, dans le cas où il y aurait un sol fortement pierreux, mais non travaillé ou dans les cas où les digues auraient été retirées du site, une TAD pourrait être évaluée comme exempte de pierres. Ci-dessous, l'attribution des points pour ce critère :

- 3 points – Si aucune digue de roches n'a été repérée sur la TAD;
- 2 points – Si peu de digues de roches ont été observées sur la TAD;
- 1 point – Si la quantité de digues observée est « moyenne »;
- 0 point – Si la quantité de roche est élevée.

Pour les TAD ayant obtenu un score de 0 (quantité élevée de roche), le pointage global du potentiel de remise en production est automatiquement ramené à 0. En effet, une quantité trop importante de pierres compromet rapidement la rentabilité de l'exploitation du sol. Le score pour la pierrosité peut donc varier entre 3 et 0.

6.1.5. Superficie (0 à 4 points)

Il s'agit d'un critère important, toutefois mineur étant donné que même une très petite parcelle peut être rentable dépendamment du type de production. De plus, toujours selon le type d'activité agricole, il est possible d'exploiter plusieurs petites parcelles séparées bien que cela ne soit pas toujours l'idéal en termes d'efficacité technico-économique. Par exemple, les très grandes parcelles sont plus intéressantes pour les grandes cultures, les élevages et elles conviennent pour la plupart des productions. Par contre, elles peuvent parfois être plus grandes que nécessaire pour certaines productions, par exemple les productions en serre ou pour une petite exploitation de maraîchage.

En raison de ces considérations, une contribution maximale de 4 points semble suffisante. Voici la façon dont les points ont été distribués pour ce critère :

- 4 points – TAD d'une superficie supérieure à 3 ha;
- 3 points – TAD dont la superficie se situe entre 3 ha et 1 ha;
- 1 point – TAD d'une superficie inférieure à 1 ha mais supérieure à 0,4 ha;
- 0 point – TAD d'une superficie inférieure à 0,4 ha.

6.1.6. Usage contigu du sol (0 à 2 points)

Bien que cet aspect n'ait pas été pris en considération au moment du relevé sur le terrain, l'utilisation du sol dans l'environnement immédiat de chaque TAD est importante sur deux aspects. Le premier est l'impact que la perte de vocation agricole risque d'avoir sur l'espace aux alentours d'une TAD. Une TAD située près de champs cultivés, à mesure qu'elle évolue vers l'état de forêt, diminue la dynamique agricole du secteur où elle se trouve. Si la TAD est isolée,

c'est-à-dire qu'il n'y a pas de terres cultivées à proximité, nous émettons l'hypothèse que l'effet négatif est moindre.

Le deuxième aspect d'importance de l'utilisation contiguë du sol d'une TAD est le potentiel de remise en production. Une terre entourée de résidences, de forêts ou de tout autre usage non agricole a moins de chance d'être remise en production qu'une autre située au milieu d'un ensemble de terres cultivées. Ce deuxième aspect aura son importance dans l'attribution de pointage qui permettra de classer les TAD en fonction de leur potentiel de remise en production.

L'évaluation de ce critère nécessite donc de vérifier si les TAD sont situées à proximité de terres agricoles actuellement cultivées. Rappelons que ce critère est évalué à l'aide de cartographie. Il n'existe pas de solution qui permet d'obtenir une précision parfaite par simple observation de données cartographiées. Il est toutefois possible d'obtenir un résultat satisfaisant avec quelques manipulations assistées par les outils d'analyse d'un logiciel de géomatique.

Tout d'abord, une zone tampon a été réalisée sur la couche de polygones représentant les terres assurées en 2019 à la FADQ. Cette zone tampon avait une valeur de cinq mètres, c'est-à-dire qu'un polygone équivalent à la surface de la parcelle de terre assurée avec cinq mètres supplémentaire tout autour de celle-ci était créé pour chaque terre agricole assurée en 2019.

Ensuite, l'outil « Intersecter » a été utilisé avec la couche de polygone des TAD et la couche de polygone de buffer de cinq mètres obtenue à partir des terres assurées en 2019. L'outil « Intersecter » permet d'obtenir une autre couche dont la table attributaire liste les entités, dans notre cas des polygones dont les contours forment des intersections avec ceux de l'autre couche. Cette fonction nous permet donc de savoir quelles TAD se situent à cinq mètres ou moins d'une ou plusieurs terres agricoles assurées. La même démarche a été réalisée pour une distance de 100 mètres ou moins.

En réalité, le résultat obtenu est une liste de tous les polygones formés par la superposition des contours des deux couches de polygones. Cela a pour conséquence de créer une liste qui répète de nombreuses fois une même TAD. Or, il est possible que les TAD répétées soient tout simplement à proximité de plusieurs terres assurées, mais il peut s'agir de la même terre assurée qui intersecte plusieurs fois une TAD en raison de la forme irrégulière de celle-ci par exemple.

Afin d'éviter les erreurs que l'interprétation de ces données pourrait générer, il est nécessaire d'éliminer les doublons. L'utilisation d'un filtre élaboré dans Excel a donc été préconisée afin de ne retenir qu'un seul polygone par TAD obtenu par l'Intersect avec les terres assurées.

La principale limite de cette technique est qu'elle ne nous renseigne pas sur la proportion d'usage agricole autour de la TAD, mais nous indique seulement si au moins une terre assurée à la FADQ en 2019 se situe à proximité. Il s'agit toutefois d'un indicateur utile permettant de

distinguer les TAD situées dans un sous-secteur non agricole de celles situées dans un sous-secteur agricole.

Voici la façon dont les points ont été distribués pour ce critère :

- 2 points – TAD situées à 5 mètres ou moins d’une terre agricole assurée en 2019;
- 1 point – TAD situées à 100 mètres ou moins d’une terre agricole assurée en 2019;
- 0 point – Aucune terre assurée ne se trouve dans un rayon d’au moins 100 mètres de la TAD.

6.1.7. Critère de potentiel majeur et mineur

Dans le but de s’assurer de mettre en évidence les limites importantes qui n’auraient pas été décelées suite à l’addition des points de chacun des critères de potentiel, ces derniers ont été regroupés en deux types : majeur et mineur.

Le Tableau 12 présente d’ailleurs un résumé du pointage accordé pour chacun de ceux-ci. Ainsi, lorsque l’un des critères dits « majeur » n’obtient aucun point, une TAD est automatiquement déclassée et se voit attribuer la note de 0. Environ quarante TAD ont ainsi été déclassées sur un total de 1 027.

Tableau 12 – Résumé du pointage accordé pour chaque critère de potentiel

Majeur	Min	Max
Classe ARDA moyenne	0	7
Topographie	0	4
Pierrosité	0	3
Mineur	Min	Max
Superficie	0	4
Couverture végétale	0	2
Usage contigu	0	2
Total	0	22

6.2. Classification des TAD

Dans le but de qualifier les TAD en fonction de leur potentiel de remise en production, les résultats ont été divisés en 6 classes qui vont du potentiel très élevé (classe 1) à potentiel insuffisant (classe 6). Le tableau 13 suivant illustre la répartition des TAD de la mise à jour de 2019 selon leur potentiel de remise en production.

Tableau 13 – Classes de TAD en fonction de leur potentiel de remise en production, Bas-Saint-Laurent

Note	Classe de potentiel	Mise à jour 2019			
		Nb	% Nb TAD	Ha	% Ha TAD
20 à 22	Classe 1 <i>Potentiel très élevé</i>	35	3%	169,3	4%
16 à 19	Classe 2 <i>Potentiel élevé</i>	269	26%	1287,7	27%
12 à 15	Classe 3 <i>Potentiel moyen</i>	486	47%	2348,3	49%
8 à 11	Classe 4 <i>Potentiel faible</i>	162	16%	632,3	13%
4 à 7	Classe 5 <i>Potentiel très faible</i>	5	0%	16,2	0%
0 à 3	Classe 6 <i>Potentiel insuffisant</i>	39	4%	225,6	5%
N/A	Organique <i>Non applicable</i>	31	3%	148,5	3%
	Total TAD	1027	100%	4828,0	100%

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle que :

- La moitié des TAD et des superficies de TAD de la région présente un potentiel moyen de remise en production agricole;
- La classe 2, potentiel élevé de remise en production, représente un peu plus du quart des TAD et des superficies de TAD de la région;
- Moins de 5 % des TAD et des superficies de TAD sont considérées comme ayant un potentiel très élevé de remise en production;
- Moins de 5 % des TAD et des superficies de TAD présentent un potentiel insuffisant. Cette classe représente les TAD qui comportent plusieurs défauts combinés ou une pénalité liée à une contrainte trop importante sur un des critères majeurs énumérés ci-dessus.

Le protocole d'entente pour les demandes d'autorisation visant le reboisement sur terres privées en zone agricole entré en vigueur en 2014 prévoit que les TAD à très faible potentiel de remise en culture (classes 5 et 6) peuvent être reboisées sans autorisation du MAPAQ. Toujours selon ce protocole, les TAD ayant un faible ou un moyen potentiel de remise en culture (classes 3 et 4) peuvent faire l'objet d'un reboisement lorsqu'une autorisation est émise par la MAPAQ, alors que pour les TAD à fort potentiel (classes 1-2), le reboisement n'est pas permis.

Le tableau 14 suivant illustre par MRC la répartition des superficies de TAD de la mise à jour de 2019 selon leur potentiel de remise en production :

Tableau 14 – Répartition des superficies de TAD selon la classe de potentiel de remise en production, MRC et Bas-Saint-Laurent

MRC	Classe de potentiel													
	1		2		3		4		5		6		Org.*	
	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha	Ha	% Ha
Matapédia	23,2	3%	246,5	31%	373,2	47%	133,3	17%			12,4	2%	10,0	1%
Matanie	61,0	11%	73,5	14%	272,8	51%	42,9	8%	2,1	0%	51,1	10%	27,5	5%
Mitis	75,3	10%	236,4	33%	225,8	31%	91,3	13%	1,3	0%	26,6	4%	61,2	9%
Rimouski-Neigette	3,7	1%	91,1	35%	102,6	39%	53,2	20%	0,5	0%	3,2	1%	5,9	2%
Basques	4,9	1%	332,0	40%	403,5	49%	26,4	3%	1,1	0%	43,4	5%	8,9	1%
Rivière-du-Loup	1,2	0%	168,1	26%	239,8	37%	130,5	20%	11,2	2%	70,6	11%	28,3	4%
Témiscouata			83,0	10%	605,1	73%	116,6	14%			18,3	2%	5,4	1%
Kamouraska			57,1	26%	125,6	57%	38,0	17%					1,4	1%
Total	169,3	4%	1287,7	27%	2348,3	49%	632,3	13%	16,2	0%	225,6	5%	148,5	3%

*Organique

Source : MAPAQ, 2020b.

Ce tableau révèle que :

- Dans les MRC des Basques et de la Mitis, un peu plus de 40 % des superficies de TAD présentent un potentiel de remise en culture élevé ou très élevé;
- C'est dans la MRC de La Mitis que l'on retrouve le plus grand nombre de superficies de TAD classé organique.

7. Impacts positifs de l'étude

De manière générale, les données issues de cette étude améliorent la précision de l'information disponible pour les secteurs touchés par la déprise agricole. La mise à jour permet d'évaluer si la déprise de ces secteurs s'est accentuée ou si, au contraire, ces secteurs ont fait l'objet d'une reprise des activités agricoles. Cette mise à jour de l'inventaire permet ou assure :

- Une bonification des outils de développement comme les Plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cet inventaire accentue la connaissance du territoire et de la dynamique agricole à l'échelle de la MRC. Cette connaissance est essentielle dans l'efficacité des interventions et dans les actions à mettre en place pour dynamiser le milieu;
- Bonification des outils en aménagement du territoire comme les Schéma d'aménagement et de développement des MRC. Ce type d'outil établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Cette planification est réalisée en fonction de la pluralité des enjeux qui influencent le développement socioéconomique et l'équilibre environnemental d'un territoire. L'utilisation de données comme celles des TAD assure une meilleure compréhension des enjeux et ainsi, une meilleure prise de décision;
- Le premier inventaire de 2014 a permis de distinguer, dans le Protocole d'entente pour les demandes d'autorisation visant le reboisement sur terres privées en zone agricole, les TAD devant faire l'objet d'une demande d'autorisation pour le reboisement, de celles où une telle demande n'est pas nécessaire et de celles où une demande est irrecevable. L'objectif est d'utiliser le territoire agricole à son plein potentiel. Les TAD présentant un très fort potentiel de remise en production se doivent d'être préservées pour l'agriculture. À l'inverse, les TAD dont le potentiel agricole est insuffisant ou très faible et non propices à des fins agricoles se doivent d'être mise en valeur pour d'autres fins, comme la foresterie ou la conservation de la biodiversité.

8. Pistes de solutions vers une remise en production des TAD

Dans les secteurs agricoles plus dynamiques, plusieurs superficies de TAD ont été remises en production par des entreprises agricoles. Les récentes périodes de sécheresse forcent ces entreprises à accroître les superficies afin de produire du fourrage ou de la paille. Dans ces secteurs, on peut associer l'abandon ou la reprise en production des terres à la nécessité d'accroître ou non les superficies en production des entreprises.

Dans d'autres secteurs agricoles moins dynamiques, l'enfrichement des terres est intimement lié à la disparition d'entreprises agricoles. Contrairement aux secteurs dynamiques, il n'existe pas nécessairement d'entreprises à proximité de ces TAD qui exercent une volonté d'accroître les superficies en production. La remise en production pour des fins agricoles de ces TAD va principalement s'effectuer par la création de nouvelles entreprises.

Un projet d'inventaire et de caractérisation des bâtiments agricoles abandonnés est envisagé à moyen terme sur l'ensemble du territoire de la région. Les MRC et les acteurs qui œuvrent au niveau du développement régional auront à leur disposition des données permettant de dresser un portrait des différents types de bâtiments disponibles sur leur territoire pour des entreprises en démarrage ou pour de la consolidation d'entreprises existantes. En combinant ces données à celles de l'inventaire des TAD, les acteurs en développement auront une meilleure connaissance du territoire afin d'initier et diriger des projets de démarrage d'entreprises.

9. Conclusion

Cette mise à jour permet d'effectuer un constat de l'évolution des TAD dans la région depuis le premier exercice d'inventaire et de caractérisation réalisé en 2014. Avec les résultats de cette mise à jour, les acteurs municipaux et le secteur de l'industrie bioalimentaire seront en mesure d'apprécier les efforts et les actions réalisées au niveau de la remise en culture depuis le premier inventaire de 2014. De façon générale, dans la région, on constate :

- Une diminution de la superficie totale en TAD depuis l'inventaire de 2014.
- Une détérioration du type de couvert végétal des TAD de l'inventaire de 2014 qui ont été caractérisées à la mise à jour;
- Que le quart des TAD de l'inventaire de 2014, qui ont été caractérisées à la mise à jour, ont été remis en culture;
- Qu'environ 10 % des TAD de l'inventaire de 2014, qui ont été caractérisées à la mise à jour, ont été reboisés;
- Qu'environ 50 % des TAD de la région présentent un potentiel moyen de remise en culture.

Pour obtenir davantage d'information concernant l'évolution des TAD à l'échelle des MRC, l'annexe 1 présente les données et différents constats pour chaque MRC.

Références

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent,
<http://www.agence-bsl.qc.ca/>

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2008. *Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation*,
https://www.agrireseau.net/Agroforesterie/documents/Rapport_friches_agricoles_QC_2007_Final.pdf

Arterre, 2020. *Bas-Saint-Laurent*, <https://www.arterre.ca/RegionsParticipantes/01>

Biopterre, 2010. *Évaluation du potentiel des friches agricoles. Protocole d'inventaire de la ressource*.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ), 2019. *Rapport annuel de gestion 2018-2019*,
http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ_RAG_2018-2019.pdf

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), 2020. *Aménagement rural et le développement de l'agriculture (ARDA) – Inventaire des terres du Canada (ITC)*,
<https://www.irda.qc.ca/fr/services/protection-ressources/sante-sols/information-sols/inventaire-terres-canada/>

Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), 2020. *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022*,
https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/StrategieOVT2018-2022.PDF

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2018. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017*.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2020a. *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent 2019*,
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/portraitregionalBSL.pdf>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), 2020b. *Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent – Mise à jour*.

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), 2015. *Inventaire et caractérisation des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent*.

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), 2016. *Remise en production des terres agricoles dévalorisées*,
http://tcbbsl.org/wp-content/uploads/2015/09/TAD_document-complet.compressed.pdf

Annexe 1 : Données et constats par MRC

Annexe 2 : Grille d'analyse des TAD

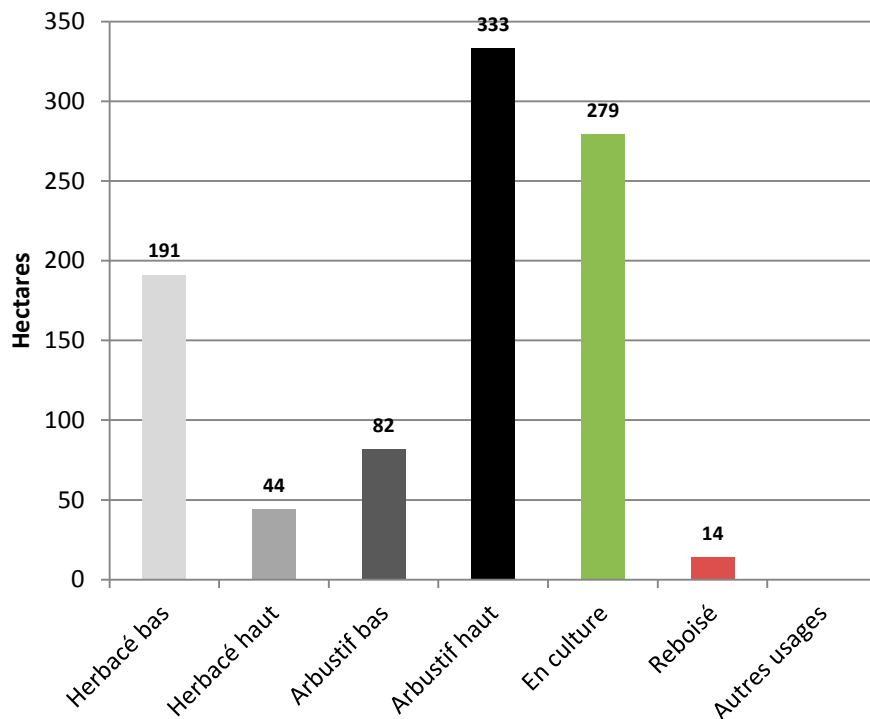
ANNEXE B

2)

Annexe 1 Données et constats par MRC

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 1 – Superficie caractérisée selon le type

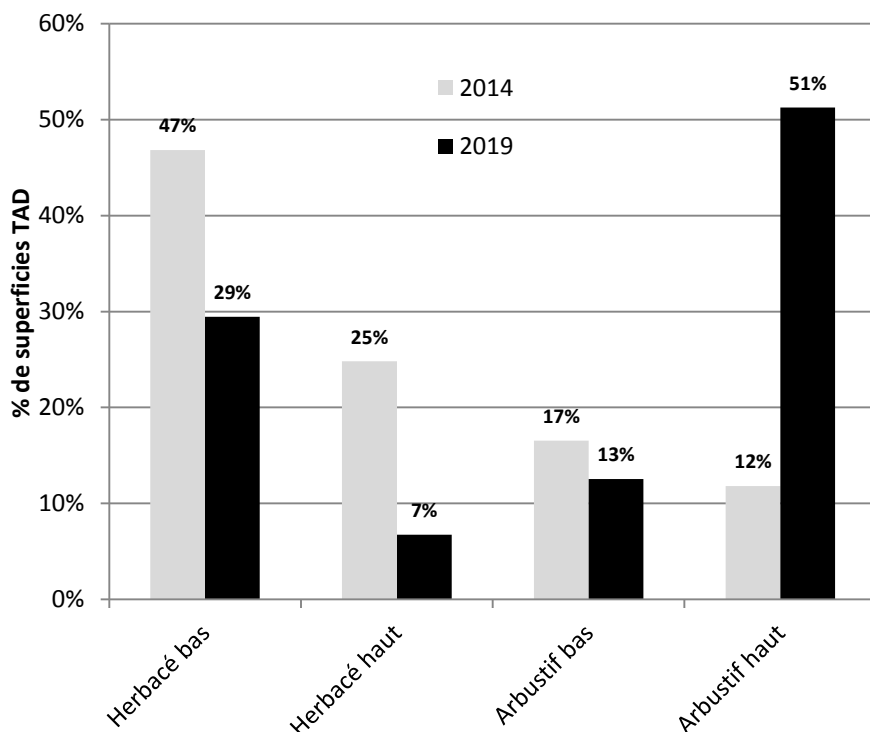


Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Selon la figure 1, parmi les superficies caractérisées en 2019, incluant les TAD de 2014 caractérisées de nouveau en 2019 et les superficies ajoutées par l'Agence de mise en valeur des forêts privées, la MRC et le syndicat local de l'UPA :

- La majorité des superficies caractérisées en 2019 est arbustive haute (333 ha).
- Peu de superficies reboisées (14 ha) ont été recensées en comparaison aux superficies en culture (279 ha).
- Une bonne part des superficies caractérisées est herbacée basse en 2019 (191 ha).
 - Ce qui représente un atout pour des projets de remise en culture, compte tenu des coûts plus faibles pour éliminer la biomasse forestière sur ce type de couvert végétal.

Figure 2 – Répartition des TAD selon le stade d'évolution



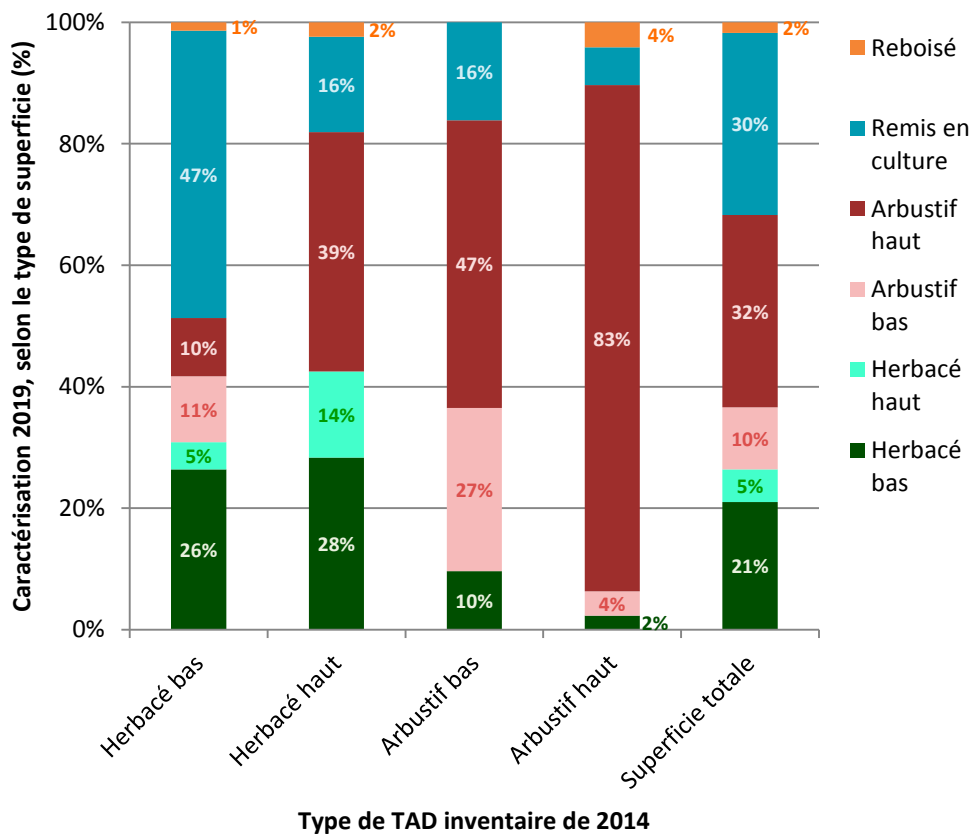
Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Selon la figure 1, parmi les superficies TAD en 2019 :

- Une diminution de la proportion des TAD du type herbacé bas depuis 2014. Cette diminution peut s'expliquer par une forte proportion des TAD herbacées basses de 2014 qui a été remise en culture.
- Une nette augmentation des TAD de type arbustif haut depuis 2014. Cette augmentation témoigne d'une dégradation du couvert végétal des TAD de l'inventaire de 2014 qui n'a pas été remis en culture.

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 3 – Répartition des superficies de TAD caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019, selon le type de superficie



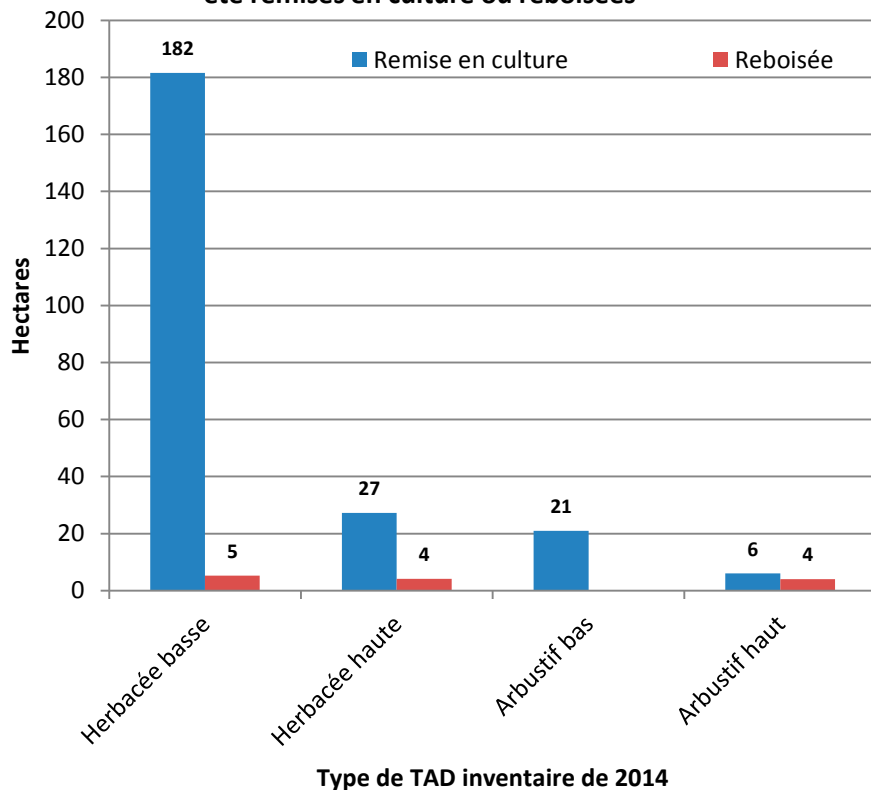
Comme mentionné dans le rapport, un peu plus de 90% des superficies de TAD de l’inventaire de 2014 ont été caractérisées de nouveau à la mise à jour de 2019.

Ce que la figure 3 indique :

- La majorité (47 %) des superficies de TAD de l’inventaire de 2014 de type herbacé bas a été remise en culture.
- On note une dégradation du couvert végétal des TAD herbacées hautes de 2014, plus de 60 % ont un couvert arbustif en 2019.
- Peu de superficies de l’inventaire de 2014 ont fait l’objet d’un reboisement en comparaison aux superficies qui ont été remises en culture.

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Figure 4 – Superficie en hectares de l’inventaire de 2014 qui ont été remises en culture ou reboisées



En complément de la figure 3, la figure 4 indique parmi les TAD de l’inventaire de 2014 caractérisées de nouveau en 2019 :

- La majorité des superficies remise en culture avait un couvert végétal de type herbacé bas en 2014.
- Quelques superficies (27 ha) ont été remises en culture parmi les TAD arbustives hautes de 2014.
- Les coûts liés à la suppression de la biomasse forestière rendent la remise en culture des TAD de type arbustif plus difficile.

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Annexe : MRC de Rivière-du-Loup

Figure 5 – Répartition des TAD selon le potentiel de remise en production

Note	Stade d'évolution	Mise à jour 2019			
		Nb	% Nb TAD	Ha	% Ha TAD
20 à 22	Classe 1 <i>Potentiel très élevé</i>	1	1%	1,2	0%
16 à 19	Classe 2 <i>Potentiel élevé</i>	25	23%	168,1	26%
12 à 15	Classe 3 <i>Potentiel moyen</i>	39	36%	239,8	37%
8 à 11	Classe 4 <i>Potentiel faible</i>	23	21%	130,5	20%
4 à 7	Classe 5 <i>Potentiel très faible</i>	1	1%	11,2	2%
0 à 3	Classe 6 <i>Potentiel insuffisant</i>	10	9%	70,6	11%
N/A	Organique <i>Non applicable</i>	8	7%	28,3	4%
	Total TAD	107	100%	649,6	100%

Source : MAPAQ, Inventaire et classification du potentiel de remise en production des TAD du Bas-Saint-Laurent, mise à jour 2019.

Ce que la figure 5 indique :

- Le quart des superficies de TAD a un potentiel élevé de remise en culture, une proportion semblable à celle de la région (27 %).
- 37 % des superficies de TAD ont un potentiel moyen de remise en culture, une proportion inférieure à celle de la région (49 %).
- 11 % des superficies de TAD présentent un potentiel insuffisant de remise en culture, la plus haute parmi les MRC de la région.



***MRC de
Rivière-du-Loup***